



CONSEIL DE QUARTIER DU
VIEUX-QUÉBEC - CAP-BLANC
- COLLINE PARLEMENTAIRE

RAPPORT ANNUEL 2018

Mon quartier

j'y vis... j'y vois!

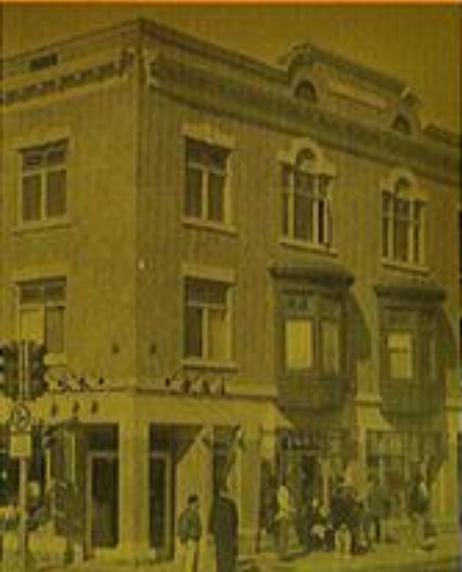


TABLE DES MATIÈRES

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
1.1 Membres au 31 décembre 2018 (notes jusqu'au 8 avril 2019)	5
1.2 Fonctionnement	5
1.3 Participation aux assemblées	6
1.4 Adresse de correspondance et personne-ressource à l'Arrondissement	7
2. LES ACTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER (23 AVRIL 2018 AU 8 AVRIL 2019)	8
2.1 Port de Québec (APQ).....	8
2.1.1 <i>Comité de vigilance des activités portuaires (ville de Québec, gouvernement du Québec et citoyens) CVAP</i>	8
2.1.2 <i>Secteur de l'Anse-au-Foulon/Cap-Blanc, silos de granules de bois vendus à la Coop Fédérée pour l'entreposage de grains</i>	9
2.1.3 <i>Comité de cohabitation Port-Communauté (CCPC)</i>	10
2.1.4 <i>Spa Nordique à l'Anse Brown</i>	11
2.2 Table de concertation du Vieux-Québec.....	11
2.3 Déménagement de l'Hôtel-Dieu et disposition de certains terrains et immeubles.....	14
2.4 Offre de loisirs Vieux-Québec, piscine A. Couture Collège François-de-Laval.....	15
2.5 Hébergement touristique illégal de type Airbnb.....	16
2.5.1 <i>« Comité avisé » et consultations faites par les Conseils de quartier</i>	17
2.6 Implications-interventions dans la communauté.....	19
2.6.1 <i>Intersections dangereuses pour piétons</i>	19
2.6.2 <i>Compostage - site Cathédrale Holy trinity</i>	19
2.6.3 <i>Jardins communautaires</i>	20
2.7 Consultations en amont, participations à divers comités, présentations et autres implications	20
2.7.1 <i>Consultations en amont et rencontres d'informations/d'échanges</i>	20
2.7.2 <i>Grands évènements et amuseurs publics</i>	20
2.7.3 <i>Table de concertation vélo des conseils de quartier</i>	21
2.7.4 <i>Projets prioritaires Vélo pour le Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire</i>	22
2.7.5 <i>Piste cyclable dans le vieux port de Québec Dalhousie (passerelle piste cyclable)</i>	23
2.7.6 <i>Projet de confort et sécurité des piétons et cyclistes dans le Vieux-Québec</i>	23
2.7.7 <i>Interventions du CQ dans le domaine de la mobilité</i>	24
2.7.8 <i>Présentations-conférences au Conseil de quartier</i>	24
2.7.9 <i>Autres implications</i>	25
2.8 Cadre de référence et plan pour nos actions.....	25

2.8.1 Initiative « Vision » pour notre quartier.....	25
2.8.2 Plan d'action du Conseil pour 2016-2018.....	27
2.9 Médias, communications et Facebook.....	28
2.10 Plaintes, interventions de citoyens (23 avril 2018 au 8 avril 2019).....	29
3. LES MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF	30
3.1 Période de janvier à décembre 2018.....	30
3.2 Période de janvier à avril 2019.....	32
4. LES DÉLÉGATIONS ET PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL.....	33
4.1 Délégations des membres du conseil d'administration.....	33
4.2 Autres participations.....	33
5. LES QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER (2018).....	34
6. LES SUJETS TRAITÉS PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2018).....	34
7. LE PLAN D'ACTION 2016-2018, adopté le 8 février 2016, CA-16-08.....	36
8. LES SUIVIS DES RÉOLUTIONS DU 23 AVRIL 2018 AU 8 AVRIL 2019.....	42
9. LES ÉTATS FINANCIERS.....	44

LE MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour,

Le conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire est heureux de présenter son rapport annuel pour l'année se terminant le 31 décembre 2018. Toutefois, comme pour les années passées, nous y apportons les compléments requis qui permettent au lecteur de prendre connaissance de nos plus récentes interventions de janvier à avril 2019. Pour le rapport de nos activités, lorsque nécessaire, nous indiquons que la période couverte est du 23 avril 2018 au 8 avril 2019, soit de l'Assemblée générale annuelle 2018 à celle de 2019. Pour d'autres sections de ce rapport, et pour des raisons de standardisation de présentation au fil des années, la période couverte est de janvier à décembre, une mention de celle-ci est alors indiquée.

Les mandats que le conseil reçoit de l'Arrondissement ou qu'il se donne par son pouvoir d'initiative sont très exigeants et sont accomplis avec grand succès, et ce, grâce à une solide équipe d'administrateurs dédiés aux meilleurs intérêts de notre quartier. De chaleureux remerciements leur sont adressés pour leur dévouement et leurs généreuses implications.

Dans la continuité des années passées, le Conseil est très heureux de rendre compte des excellents résultats obtenus, et ce grâce à un remarquable travail d'équipe des administrateurs et partenaires, à l'enthousiasme de ceux-ci et à leur solide motivation de servir la communauté.

Ces résultats sont présentés tout au long de ce rapport. En plus des responsabilités inhérentes au Conseil relativement aux consultations publiques pour fins de recommandation ou en amont afin d'obtenir les opinions citoyennes, les propositions de modification de zonage étant confiées par l'Arrondissement, s'ajoutent, en mandat d'initiative, diverses préoccupations de la collectivité. Le Conseil est sans contredit un partenaire privilégié de la Ville et entend bien accentuer celui-ci.

Le rythme effréné se maintient d'année en année. Les préoccupations du conseil de quartier furent nombreuses, notamment celles devant privilégier et promouvoir les consultations en amont mettant de l'avant une plus grande implication citoyenne et ainsi qu'une meilleure acceptabilité sociale des divers projets de développement et d'aménagement. Par exemple, le projet touchant Saint-Louis de Gonzague/Foyer Nazareth et ceux en voie de développement comme celui de l'hôtel Clarendon et le 8 rue Mcwilliam.

Le dossier de l'hébergement touristique et des plateformes de type Airbnb ont aussi retenu nos efforts pour l'élaboration de recommandations répondant aux attentes du quartier. La Ville ayant, tout récemment, fait connaître en mars dernier ses projets de modifications réglementaires à cet égard, le Conseil en fera la concordance avec ses recommandations et leurs impacts. De plus, nous avons finalisé une réflexion concernant une « Vision » d'ensemble pour notre quartier permettant de se doter d'un cadre de référence en amont de nos actions, des consultations se tiendront en mai prochain.

Consécutivement à la réalisation de notre plan d'action, certaines interventions touchaient les préoccupations de l'habitation et les dossiers de la table de concertation du Vieux-Québec, et à son plan d'action, ont aussi retenu notre attention. À titre d'exemple nos préoccupations sur la mobilité doivent être soulignées et à cet effet le Conseil est associé à l'étude « Confort Vélo-Piéton du Vieux-Québec » qui a été faite par la Ville et qui découle du Plan d'action de la Table de concertation du Vieux-Québec auquel le Conseil est intervenu et a été associé. Ce plan stratégique sera rendu public très prochainement. De plus, le Conseil s'est montré favorable à la passerelle cyclable dans le Vieux-Port, mais a identifié des problématiques de sécurité en regard de l'arrimage avec la Place des canotiers. Des pistes de solutions ont été proposées aux responsables de la Ville et de la SQI (Société québécoise des infrastructures).

S'ajoutent également nos préoccupations concernant les opérations du Port et de ses projets de développement. De plus, les commentaires et plaintes de nombreux résidents, sur de multiples préoccupations, ont aussi retenu notre attention.

Les membres du conseil d'administration du conseil de quartier ont participé jusqu'à présent à plus d'une soixantaine de réunions, rencontres diverses, conférences et autres événements.

À titre d'exemple, le président du conseil de quartier siège au sein de divers comités, reliés aux mandats du Conseil, soit la table de concertation du Vieux-Québec, le Comité de Cohabitation Port-Communauté du Port de Québec et quelques autres également. Il a de plus participé aux travaux du groupe de travail sur l'hébergement touristique Ville - Office du Tourisme. Il a été présent à toutes les rencontres et y a promu les préoccupations du Conseil. En somme, la participation du président au sein de ces comités a permis de soulever et de documenter les enjeux importants dans notre quartier. Le président a, par ailleurs, encore cette année lorsque requis, représenté le Conseil au sein du Regroupement des 27 conseils de quartier de la Ville.

Il a été aussi sollicité par les différents médias télé, radio et écrits afin d'exprimer, à près d'une vingtaine de reprises, les préoccupations du conseil et du quartier en regard notamment des enjeux présentés dans ce rapport.

Tous ces efforts investis par le conseil dans autant d'interventions représentent la voix citoyenne et s'inscrivent dans les orientations de son plan d'action, soit :

- soutenir la consolidation et la croissance de la fonction résidentielle;
- promouvoir la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel;
- renforcer le lien entre le conseil de quartier et les citoyens.

L'atteinte de nos objectifs a été grandement facilitée par la grande collaboration et l'expérience de notre soutien administratif, M. Denis Bergeron, conseiller en consultations publiques à la Ville de Québec et nous le remercions chaleureusement pour son dévouement et son professionnalisme. Pour une période indéterminée, depuis octobre 2018, M. Daniel Leclerc a pris généreusement le relais et nous le remercions également d'avoir assumé cette relève. De plus, en appui, nous avons aussi pu compter sur la collaboration et l'expertise de plusieurs employés de la Ville, ce qui a été des plus appréciés et nous les remercions.

Nous tenons également à remercier Mme Geneviève Hamelin, présidente de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et Mme Marie-Josée Savard vice-présidente du comité exécutif et présidente de la Table de concertation du Vieux-Québec. Elles ont apporté leur précieuse collaboration à la réalisation des mandats du conseil ainsi qu'à la poursuite de l'atteinte de nos objectifs communs.

En terminant, nous remercions également toutes les personnes qui ont apporté leur soutien à la réalisation des objectifs de notre conseil de quartier.

Le président,



Alain Samson

Avril 2019

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Membres au 31 décembre 2018 (notes jusqu'au 8 avril 2019)

Le conseil d'administration est composé des personnes suivantes :
(La liste ici-bas est à jour en date du 8 avril 2019 avec les notes requises)

Membres avec droit de vote :

Mme Farrah Bérubé	Administratrice (2020)
Mme Renée Lamoureux	Administratrice (2019)
Mme Nicole Podeur	Trésorière (2019)
Mme Francine Rivard	Administratrice (2020)
Mme Alexandra Saliba	Secrétaire (2019)
M. Pierre Baillargeon	Vice-président (2019)
M. Gilles Gaumond	Administrateur (2019)
M. Gilles Piché	Administrateur (2020)
M. Alain Samson	Président (2020)

NOTE

- 1) M. Laurent Généreux a été coopté d'avril 2017 à avril 2018.
- 2) M. Pierre Landry a été coopté d'avril 2017 à avril 2018.
- 3) Mme Alexandra Saliba a été cooptée en avril 2018.
- 4) Deux nouvelles administratrices accédèrent au Conseil d'administration le 23 avril 2018 soit Mesdames Farrah Bérubé et Alexandra Saliba.
- 5) Deux postes cooptés sont vacants en date du 8 avril 2019.

Membres sans droit de vote :

M. Jean Rousseau, conseiller municipal, district du Cap-aux-Diamants (depuis novembre 2017)

Secrétaire de rédaction

Mme Jade Pelletier Picard (depuis février 2017)

Personne-ressource du Service de l'interaction citoyenne au conseil de quartier

M. Denis Bergeron, conseiller en consultations publiques, jusqu'en octobre 2018

M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques, depuis octobre 2018

1.2 Fonctionnement

Assemblées, rôle, mandat et composition du conseil d'administration

En 2018, outre l'assemblée annuelle, le conseil d'administration a tenu neuf assemblées régulières et une assemblée spéciale le 20 juin. À celles-ci s'ajoutent des séances de travail du conseil.

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif accrédité par le conseil municipal de la Ville de Québec. Interlocuteur privilégié de la Ville, il a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

Dans un esprit de collaboration avec la Ville, le conseil de quartier exerce les mandats suivants : émettre des recommandations sur tout projet de modification au règlement d'urbanisme ou touchant le quartier qui lui est soumis par une instance décisionnelle de la Ville; tenir des séances de consultations publiques sur une question sur laquelle son opinion a été demandée par une instance décisionnelle de la Ville; tenir, de sa propre initiative, une consultation publique sur un projet de la Ville sur une propriété municipale dans le quartier; de sa propre initiative, transmettre à la Ville son avis sur toute autre matière concernant le quartier; en collaboration avec les représentants de la Ville et les acteurs du milieu, ainsi qu'en accord avec les orientations et les outils de planification de la Ville et bonifier l'offre de services, la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

Jusqu'à onze personnes voient au bon fonctionnement du conseil de quartier et forment le conseil d'administration : quatre sièges sont réservés aux femmes et quatre aux hommes qui résident dans le quartier. Ces personnes sont élues pour des mandats de deux ans selon un principe d'alternance. Outre les membres élus, trois sièges sont réservés à des membres cooptés nommés par le conseil d'administration. Ces membres résident dans le quartier ou représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier. Le conseil d'administration peut ajouter des critères pour le choix des membres cooptés. Ceux-ci sont nommés pour un mandat se terminant à l'assemblée annuelle suivante. Leur mandat est renouvelable. Les conseillers municipaux du quartier sont membres du conseil d'administration, mais sans droit de vote.

1.3 Participation aux assemblées

Les assemblées officielles du conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire sont ouvertes au public. À chaque assemblée, au moins une période de temps est réservée aux membres du conseil de quartier, c'est-à-dire la population, pour des questions ou des commentaires.

À moins d'avis contraire, le conseil se réunit à L'École des Ursulines, au 3, ruelle des Ursulines, dans le bâtiment du gymnase. Généralement, les assemblées se tiennent le deuxième lundi de chaque mois, à l'exception des mois de juillet et d'août.

Les dates des assemblées du conseil de quartier sont disponibles en ligne sur le site internet de la Ville, ou sur demande en téléphonant au 311. Par ailleurs, ces informations ainsi que les ordres du jour, les procès-verbaux, les documents et les rapports des consultations sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec au www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier choisir « Vieux-Québec - Cap-Blanc - Colline Parlementaire », cliquer sur le lien web suivant :

https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/vieuxquebec/index.aspx

1.4 Adresse de correspondance et personne-ressource à l'Arrondissement

L'adresse de correspondance du conseil de quartier est la suivante :

Conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire
Arrondissement de La Cité-Limoilou
399, rue Saint-Joseph Est
Québec (Québec) G1K 8E2

L'adresse de courriel du conseil est

conseilquartier.vieuxquebecbcp@ville.quebec.qc.ca

La personne-ressource au Service de l'interaction citoyenne est :

M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques
Ville de Québec
Service de l'interaction citoyenne
Téléphone : 418 641-6411, poste 7139
Courriel : daniel.leclerc@ville.quebec.qc.ca

2. LES ACTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER (23 AVRIL 2018 AU 8 AVRIL 2019)

2.1 Port de Québec (APQ)

Une partie significative des opérations de l'APQ se situe sur le territoire du Conseil et ses opérations ont des répercussions quotidiennes sur les résidants des quartiers centraux de notre arrondissement et dans la tradition des dernières années notre conseil apporte à ce dossier tout le suivi exigé.

2.1.1 *Comité de vigilance des activités portuaires (ville de Québec, gouvernement du Québec et citoyens) CVAP*

À titre de membre statutaire, notre conseil a participé très activement aux travaux du comité qui s'est réuni à 6 reprises durant la période visée.

En résumé et pour la période concernée du présent rapport du Conseil, les principaux travaux du CVAP ont porté sur :

- Le suivi du développement du projet Beauport 2020 et les travaux de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE). Un mémoire a été soumis par le Comité à cet effet en février 2017. Il est maintenant toujours en attente du dépôt du rapport de l'ACÉE qui permettra une seconde consultation afin d'y émettre ses commentaires.
- Un autre dossier prioritaire est celui de l'étude « Mon Environnement, Ma Santé », menée sous la Direction de la santé publique (DSP) et dont la Ville apporte son financement. Cette étude vise à évaluer l'impact sur la santé des principaux contaminants de l'air pour la population des secteurs Limoilou-Vanier et Basse-Ville. D'ailleurs le 26 février 2019 était rendu public le Bilan initial de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé déposé par la Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale. Le bilan confirme l'amélioration de la qualité de l'air depuis 2007. La présence de poussières et de particules fines est le principal facteur de contamination de l'air sur l'ensemble du territoire, mais principalement dans le secteur Limoilou-Vanier-Basse-Ville. Ce Bilan initial a été présenté aux membres du CVAP le 21 mars dernier et à chacun des 7 Conseils de quartier membre du CVAP, dont notre Conseil de quartier le 11 mars dernier (voir section 2.7.8)
- Un autre projet de développement du Port, soit le projet de terminal de grains par la COOP Fédérée, à l'Anse au Foulon a été présenté au CVAP et celui-ci a transmis ses préoccupations dans le cadre de sa présentation sous embargo en mars 2018, puis les a transmis par écrit au promoteur. De plus, dans le cadre du processus environnemental de participation citoyenne de l'APQ, le promoteur a tenu au courant de l'été 2018 des séances d'informations notamment pour les résidants de Cap Blanc. Le 19 juin 2018, ceux-ci ont posé quelques questions et partagé leurs inquiétudes à la Coop Fédérée. Dans la même période, deux séances d'informations ont été tenues par la Coop Fédérée pour les résidants des Jardins Mérici, ceux-ci avaient témoigné de nombreuses inquiétudes et préoccupations dont le bruit, la poussière, la circulation sur le site, la sécurité des opérations.

De plus, dans le cadre du PEPC du Port (Processus environnemental de participation citoyenne), les citoyens qui se sentaient concernés avaient la possibilité de faire connaître leurs points de vue et préoccupations sur le site web du Port.

Le Comité prend connaissance régulièrement des données et d'études du ministère de l'Environnement (MDDELCC) relativement à la qualité de l'air. La Direction de la santé publique présente aussi statutairement les informations requises. Le Comité est aussi actif dans des démarches pour la poursuite de rencontres avec des utilisateurs de l'APQ (locataires/opérateurs). Le Port présente régulièrement des données statistiques sur les plaintes et le CVAP a obtenu et demandé de compléter celles-ci en ajoutant le nombre et nature des « incidents d'intérêts ». La direction de la santé publique fait rapport régulièrement de ses travaux concernant la mission du CVAP.

De plus, le Comité voit à la réalisation de son plan d'action dont la poursuite de la mise en place d'informations sur son site Web, d'ailleurs une riche documentation y est déposée, dont les procès-verbaux bilans annuels et autres, méritant assurément d'y être consultée sur <http://cvap.quebec/>.

Une autre préoccupation d'intérêt citoyenne a été abordée soit les émissions atmosphériques provenant des bateaux de croisières, de leur augmentation en nombre et des impacts sur la qualité de l'air des quartiers avoisinants dont principalement du Vieux-Québec. Les membres du CVAP se sont montrés préoccupés et les inquiétudes transmises au représentant du Port. Le CVAP fera les suivis requis et le ministère de l'Environnement du Québec a été saisi du dossier. Il procédera aux évaluations environnementales requises.

Le comité a déposé officiellement son 5e Bilan annuel 2018 en mars dernier et l'on peut le consulter sur le site du CVAP. Ce bilan brosse un portrait qui démontre que le Comité est aussi actif qu'à sa mise en place et que le cumul des connaissances acquises le guide avantageusement dans la recherche de nouvelles pistes pour l'amélioration des meilleures pratiques environnementales.

<http://cvap.quebec/2019/03/14/depot-du-bilan-des-activites-du-cvap-juin-2018/>

On se rappellera que le comité (CVAP) a été mis sur pied en mai 2013 dans la foulée des actions citoyennes initiées par une résidente de Limoilou, Mme Véronique Lalande. Il est formé de dix-sept membres, dont la moitié de citoyens représentant sept conseils de quartier, dont en plus de notre conseil et de ceux du Vieux-Limoilou, Maizerets, Lairet, Saint-Roch, Saint-Jean-Baptiste et Chutes-Montmorency auxquels s'ajoutent deux membres de groupes environnementaux. Les autres membres proviennent d'élus, dont la Présidente de l'arrondissement La Cité-Limoilou et de gestionnaires municipaux, d'intervenants du secteur de la santé publique, du ministère de l'Environnement du Québec (MDDELCC), du Secrétariat de la Capitale-Nationale et du Port de Québec. M^{me} Suzanne Verreault en assume la présidence, elle est la conseillère municipale du district de Limoilou et membre du comité exécutif et responsable notamment du dossier de l'environnement. Il est à noter que Mme Véronique Lalande d'« Initiative citoyenne de vigilance du port de Québec » a remis sa démission en novembre 2015.

2.1.2 Secteur de l'Anse-au-Foulon/Cap-Blanc, silos de granules de bois vendus à la Coop Fédérée pour l'entreposage de grains

En janvier 2019 la Coop Fédérée faisait part publiquement des détails de la réalisation de son projet, dont la confirmation de l'achat des deux silos blancs existant de l'Anse au Foulon et la construction envisagée, sur quelques années et selon les besoins, de huit autres silos de moindre dimension pour l'entreposage des grains de ses producteurs, et ce pour l'exportation.

À titre de rappel, en décembre 2017 Arrimage Québec annonçait que ses silos de granules de bois à l'Anse-au-Foulon n'accueilleraient plus les granules de bois de l'entreprise Rentech.

Déjà, il y a deux ans nous précisions que les opérations étaient au ralenti dû à une faible disponibilité de granules de bois. Le président du Port annonçait alors qu'il pourrait y avoir un plan B, en remplacement des granules de bois. L'on se rappellera que la première livraison de granules de bois pour les silos s'est faite avec beaucoup de retard, en mai 2015, soit un an et demi après l'érection dans la controverse du premier silo. Autre retard, le premier bateau qui en a pris livraison a quitté pour l'Angleterre au début janvier 2016. Les deux silos avaient été construits dans l'urgence à la fin de 2013 et au début de 2014 parce que les premières livraisons de granules devaient arriver quelques mois plus tard.

La construction de deux silos a suscité, lors de leur construction, une grande désapprobation des résidents de Cap-Blanc, des Jardins Méridci et de différents partenaires de notre communauté. La construction précipitée de ceux-ci, tout près de quartiers résidentiels et d'un boulevard très fréquenté, s'est faite malgré une forte opposition. Il a été reproché, et ce par un très large consensus de ces intervenants, le manque de consultation de la population en amont par le port pour la réalisation de ce projet. De plus, des craintes ont été exprimées concernant les risques et d'éventuels non-respects des législations provinciales et municipales en matière notamment de normes environnementales, de sécurité publique, de nuisance, de bruit et de poussière. Cette attitude du Port et d'Arrimage Québec a eu pour conséquence de créer un sérieux bris de confiance de l'ensemble de la communauté de la région interpellé par cette attitude.

Toutefois pour le projet de la Coop Fédérée, une toute autre attitude du Port et de ce promoteur doit être remarquablement soulignée en raison de la tenue de plusieurs séances publiques d'information et un processus formel de consultation (PEPC) a été tenu (voir section 2.1.1)

2.1.3 Comité de cohabitation Port-Communauté (CCPC)

Le comité s'est réuni à cinq reprises durant la période. Les rencontres ont été consacrées à la présentation de plusieurs projets du port, dont les états d'avancement du projet Beauport 2020, du projet d'avitaillement pour navires en GNL (gaz naturel liquéfié) de Gaz Métro ainsi que de la réalisation du projet de Spa Nordique Strom à l'Anse Brown. Pour ce secteur un comité de travail a été formé des personnes intéressées membres du CCPC afin d'amorcer une réflexion devant établir une Vision d'aménagement et de développement de l'Anse Brown. Le projet de la Coop Fédérée à l'Anse au Foulon fût également présenté ainsi que les rapports d'étapes concernant les séances d'information et consultation dans le cadre du PEPC du Port (Processus environnemental de participation citoyenne). Un projet d'un second terminal de croisière permanent fût présenté aux membres.

Un rapport d'étape ainsi que les résultats du Bilan initial de la vaste étude effectuée par la Direction de la santé publique « Mon environnement; ma santé » ont été présentés aux membres du CCPC. En novembre 2018 et en regard de la passerelle cyclable, le CCPC recevait des représentants de la Ville et des consultants impliqués pour une présentation et une séance d'échange et de suggestions des plus productives sur ce projet.

D'autres informations statutaires ont été données notamment sur les plaintes, le comité a demandé et obtenu que ces statistiques incluent également le nombre et nature des incidents « d'intérêts ». Les mesures des particules fines sur le site Web du port sont également données.

À titre de rappel, au printemps 2012, le Port de Québec annonçait la mise sur pied d'un premier comité de relations avec la communauté (CRC) afin de mettre en place un canal de communication formel avec celle-ci. En décembre 2015, le CRC changeait de nom pour devenir le CCPC.

Notre conseil de quartier est membre statutaire de ce comité (CCPC), accompagné de plus d'une quinzaine d'autres représentants provenant de secteurs concernés par les activités du port : de groupes économiques, d'utilisateurs, d'environnementaux, municipaux (Lévis-Québec), de la

nation huronne-wendat, et de citoyens (CCVQ). Deux autres conseils de quartier, y sont représentés soit celui de Maizerets et Vieux-Limoilou.

La description du comité et ses règles de fonctionnement sur le site Internet du Port de Québec, à <http://www.portquebec.ca/communaute/engagement-communautaire/comite-de-relations-avec-la-communaute>

Les comptes rendus sont également mis en ligne à cette même adresse dans les semaines qui suivent les réunions du CCPC.

2.1.4 Spa Nordique à l'Anse Brown

Le Spa a été ouvert à l'automne 2018 soit en octobre. À titre de rappel, les travaux pour la construction du Strom Spa nordiques ont débuté en juin 2017. Ce projet remonte à novembre 2016 quand le Port de Québec annonçait l'établissement d'un spa nordique à l'Anse Brown et tel que prévu à ses processus. Le Port a soumis ce projet à une consultation conformément à son « Processus environnemental de participation citoyenne (PEPC) ». Les résultats ont été publiés sur le site web du Port de Québec.

Dans ce cadre de cette consultation, le Conseil a tenu à faire part au Port de sa position et adopta à sa réunion régulière du 12 décembre 2016 une résolution demandant :

- Que la Ville exerce ses pouvoirs réglementaires en matière de zonage pour ce secteur ;
- Que la Ville et le Port procèdent à l'établissement d'une « Vision d'ensemble et commune » de ce secteur, anse Brown, pour son aménagement et son développement, et ce, intégré au voisinage et aux projets à venir touchants ou pouvant affecter ce secteur anse Brown (NOTE : le CCPC a accepté de se saisir de ce dossier et une première réunion eu lieu en juin 2018, d'autres rencontres se feront au cours de 2019) ;
- Que cette « Vision d'ensemble et commune » soit soumise à une consultation publique ;
- Que par la suite de l'établissement de cette vision il y ait appel public à projets d'aménagements et de développement.

2.2 Table de concertation du Vieux-Québec

Les dossiers et préoccupations de la Table de concertation du Vieux-Québec sont assurément au centre des dossiers prioritaires du conseil de quartier et de son Plan d'action (voir section Plan d'action du conseil).

Durant la période visée, la Table de concertation du Vieux-Québec s'est réunie à 5 reprises. .

Les membres de la Table ont eu des présentations/informations concernant entre autres le projet de développement/construction à l'Îlot Charlevoix, le Parc du Corps-de-Garde concernant le processus de consultation des résidents du quartier pour sa future utilisation ainsi que les aménagements prévus à la Place de Paris et qui seront mis en place en 2019. Parc Canada a présenté son Plan directeur relativement aux interventions de restauration de fortifications de Québec. Le bureau des Grands événements a présenté son calendrier et les diverses mesures de mitigation et d'encadrement pour certains de ceux-ci, dont le marathon.

La Table poursuit la mise en œuvre de son plan d'action dont notamment celles liées la mobilité dont deux membres du Conseil sont activement impliqués au sein du comité de la ville devant mettre en place un « Plan d'intervention pour le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes dans le Vieux-Québec », voir dossiers de la mobilité, un rapport à cet égard a été remis aux autorités concernées de la Ville et sera public incessamment. De plus un « appel à projets » pour l'animation du quartier et la participation de ses résidents a été mis en place pour une réalisation en 2019.

Le Conseil a eu l'opportunité de présenter son projet « Vision » pour notre quartier et annoncé des consultations à venir, cette présentation, faite par l'administratrice responsable, a d'ailleurs reçu un accueil des plus favorables.

De plus le CIUSSS a présenté sa démarche et processus devant mener aux propositions pour les nouvelles affectations des immeubles de l'Hôtel-Dieu.

Ces rencontres permettent assurément de continuer d'être un lieu privilégié d'informations et d'échanges sur des projets prévus et suivis des enjeux pour le Vieux-Québec, ainsi que la poursuite de la réalisation de son plan d'action (incluant des actions et de ses responsables). Le Plan d'action de la Table a été rendu public en mai 2016. L'exercice a certes été long et, à certains égards, lourd. Les résultats concrets tardant largement à venir après un début qui remontera à 7 ans en juin prochain, mais force de constater qu'il est porteur, du moins il est à espérer.

Le plan d'action détaillé de la Table peut être consulté sur le site web de la Ville à l'onglet Vieux-Québec :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/arrondissements/lacitelimou/vieux-quebec/plan-action.aspx>

En résumé :

Regroupés sous 6 axes d'intervention, les objectifs spécifiques dégagés par le plan d'action se détaillent ainsi :

Habitation

- Contribuer au développement d'une vision d'ensemble en collaboration avec les différents partenaires du milieu
- Assurer une mixité
- Favoriser la rétention des résidents permanents

Commerces et services

- Favoriser une offre de services et de commerces complète pour les résidents
- Soutenir la vitalité des artères commerciales existantes

Mobilité

- Développer des liens physiques pour améliorer la fluidité des déplacements et l'accessibilité au Vieux-Québec en prenant en compte les personnes à mobilité réduite et les citoyens-enfants
- Poursuivre les aménagements favorables aux piétons dans le Vieux-Québec

Arts et culture

- Développer une place plus grande pour la culture et la création
- Mettre en valeur la qualité et la diversité des activités artistiques et culturelles et promouvoir l'offre auprès des citoyens pour faire du Vieux-Québec le lieu privilégié de fréquentation artistique et culturelle

Communication et promotion

- Promouvoir le Vieux-Québec comme milieu de vie de qualité
- Améliorer la diffusion de l'information

Tourisme et patrimoine

- Reconnaître et promouvoir l'importance de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine dans l'évolution du Vieux-Québec
- Promouvoir le Vieux-Québec comme site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

Le Conseil de quartier accorde la plus grande importance à l'axe « Habitation » et apporte la plus grande des vigilances à tout ce qui touche cette priorité notamment dans les dossiers relevant de sa responsabilité. Pour l'axe « Commerce et services », certaines études sous la responsabilité de la Ville sont à compléter en regard du mix commercial et le Conseil désire collaborer avec la SDC du Vieux-Québec (Société de développement commercial) à cet égard. Concernant l'axe « Mobilité », deux membres du Conseil ont été désignés et sont activement impliqués au sein du comité Ville « Plan d'intervention pour le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes dans le Vieux-Québec ». Pour les trois autres axes, ainsi que pour l'ensemble du Plan, d'autres actions plus structurantes devront être vraisemblablement annoncées et entreprises.

Il est utile de rappeler que cette Table de concertation a été créée par la Ville de Québec en juin 2012 dans la foulée des États généraux du Vieux-Québec, organisés, à l'automne 2010, par le comité des citoyens du Vieux-Québec (CCVQ).

La table a pour objet de favoriser une vision commune pour le développement équilibré de l'arrondissement historique, notamment l'établissement d'un plan d'action afin de palier à la diminution de résidents permanents dans le Vieux-Québec et de dégager un pouvoir attractif. L'objectif ultime est d'augmenter de 500 le nombre de résidents permanents dans le VQ d'ici 2021.

Notre conseil siège à cette table avec plus d'une quinzaine de représentants d'organismes, d'institutions, de maisons d'enseignements, d'associations de commerçants, de citoyens du Vieux-Québec, de Parcs Canada de représentants d'organismes du Gouvernement du Québec, dont la députée de Taschereau, ainsi que trois élues de la Ville. Cette table est actuellement présidée par Mme Marie-Josée Savard, vice-présidente du comité exécutif de la Ville de Québec et qui a pris avec dévouement la relève de Mme Julie Lemieux. Elle remplace celle-ci depuis novembre 2017 Mme Julie Lemieux n'avait pas renouvelé son mandat de conseillère municipale, Mme Lemieux a accompli un travail qui mérite d'être souligné comme présidente de la Table.

Notre conseil a déposé, à la table, en janvier 2016 sa vision des priorités du projet de Plan d'action de la table qui essentiellement se recoupe avec celles de son propre Plan d'action. Ces priorités sont l'habitation, soit par la construction de nouveaux logements, l'occupation des logements vacants aux étages sur les artères commerciales, la réduction du nombre de logements à louer, tout en favorisant des projets visant la mixité sociale, les jeunes familles et en se préoccupant des opportunités offertes par le développement de projets à l'îlot Charlevoix (ex. Budget) et Saint-Louis-de-Gonzague. À celles-ci, s'ajoute un mix-commercial de services et commerces répondant aux besoins des résidents, ainsi que la mise en place des moyens permettant de créer une vie de quartier de qualité passant entre autres par l'amélioration du sentiment d'appartenance.

Le Conseil avait aussi souligné l'importance d'avoir un plan musclé de revitalisation du Vieux-Québec doté de moyens bien identifiés, d'échéanciers rigoureux et de supports financiers et administratifs clairement imputable. De plus, sur un sujet préoccupant à terme, déménagement de l'Hôtel-Dieu, le conseil a demandé que la table insère cette préoccupation dans son Plan d'action.

Le 8 mai 2014, la Table tenait un forum réunissant près de 80 personnes qui se sont concertées afin d'identifier de nouvelles actions pour le Vieux-Québec. Les présentations de cette journée,

notamment constituées d'études des plus pertinentes, sont disponibles et à consulter sur le site Web de la Ville de Québec à l'onglet « Citoyens » et pour le quartier Vieux-Québec et sous le paragraphe « Comment rendre le Vieux-Québec plus attrayant pour les résidents? », on peut y accéder avec l'hyperlien web suivant :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/arrondissements/lacitlimoilou/vieux-quebec/index.aspx>

2.3 Déménagement de l'Hôtel-Dieu et disposition de certains terrains et immeubles

Toujours d'actualité durant l'année, on ne sait toujours pas quelle sera la vocation des immeubles de l'Hôtel-Dieu, ce que le ministre Barrette, alors membre du gouvernement libéral précédent, a déclaré c'est que « la vocation-hôpital disparaîtra » et « qu'il va y avoir de la santé et ce ne sera pas minimaliste ». Les Augustines, à cet égard, apportent une contribution de suivi remarquable.

Des représentants du CIUSSS ont présenté, l'automne dernier, à la Table de concertation du Vieux-Québec, le processus administratif devant mener à la disposition de ces immeubles et terrains.

Le projet de déménagement de l'Hôtel-Dieu à l'Enfant-Jésus, tel qu'annoncé le 26 mars 2013 par la première ministre du Québec de l'époque, M^{me} Pauline Marois et a été confirmé, à plusieurs reprises par le ministre précédent du gouvernement libéral de la Santé et des Services sociaux, M. Gaétan Barrette.

Encore cette année, notre Conseil est préoccupé de cet important enjeu. Le Vieux-Québec est très soucieux des graves impacts notamment socio-économiques de ce projet sur son territoire. À cet égard, notre conseil, de concert avec la table de concertation du Vieux-Québec, suit ce dossier avec beaucoup d'attention et a, à nouveau, fait connaître publiquement ses inquiétudes comme il l'a déjà fait dans le passé.

En regard de la disposition des terrains et immeubles, il y a actuellement trois projets en cours. Le terrain de l'îlot Charlevoix (ancien Budget) a été acquis par la Ville et un projet de commerces au rez-de-chaussée et de logements aux étages verra prochainement sa réalisation. Un projet en ce sens a été publiquement présenté en septembre 2018.

Le deuxième concerne les terrains et ses immeubles de l'îlot Saint-Louis de Gonzague-Nazareth, ceux-ci ont vu l'annonce d'un projet par GM Développement (Campeau) et celui-ci organisa une rencontre d'informations et d'échanges avec les citoyens et voisins et elle eut lieu le 13 juillet 2017, près de quatre-vingts personnes étaient présentes. Une deuxième rencontre avec les résidents du secteur, plus de 25 personnes présentes, via une consultation en amont fut tenue sous la responsabilité du Conseil le 20 juin 2018, lors d'une assemblée spéciale. Des interventions citoyennes, plus de 25 personnes présentes, il ressortait qu'il y avait une très grande acceptabilité sociale du dit projet. Le 9 octobre dernier, le Conseil procéda à la consultation visée pour recommandation au Conseil d'arrondissement, Cette recommandation du Conseil fut favorable, en raison de la grande acceptabilité sociale du projet, à sa réalisation telle que présentée, en y ajoutant une demande de 10% de logements communautaires (abordables) devant faciliter une mixité sociale souhaitable.

De plus, l'on notera qu'en février 2017 la Ville déposa, pour consultations, lesquelles furent acceptées par le Conseil de quartier, ses propositions de modifications de son Plan particulier d'urbanisme (PPU) pour la Colline Parlementaire dans lequel elle proposait d'inclure à celui-ci la zone de l'îlot Saint-Louis de Gonzague-Nazareth. On y attache notamment la désignation « sites potentiels de consolidation » avec des critères liés à l'implantation, gabarit, architecture, intégration au paysage urbain, devant favoriser la préservation, la mise en valeur et le recyclage à des fins résidentielles et la préservation soit d'une part des perspectives visuelles sur les murs de fortifications et d'autre part de la plus importante possible du couvert végétal existant.

Le troisième terrain est celui-ci du 1147, rue Saint-Vallier, terrain situé juste en contrebas de l'Hôtel-Dieu, terrain actuellement vacant et pouvant accueillir des unités d'habitation, un projet d'habitation a été soumis au Conseil pour consultation publique, et celui-ci fût accueilli favorablement lors de la consultation publique le 11 juin dernier, avec condition notamment de conserver la norme actuelle de grands logements soit de 45% contrairement à la requête du promoteur qui voulait la diminuer..

2.4 Offre de loisirs Vieux-Québec, piscine A. Couture Collège François-de-Laval

Pour cette année, le Conseil déplore qu'il n'y a eu malheureusement aucun développement dans ce dossier. En concordance avec notre Plan d'action et ayant toujours en tête nos objectifs de rétention et de croissance du nombre de résidants permanents dans le quartier ainsi que le développement de leur sentiment d'appartenance, nous déplorons, encore cette année, l'absence de loisirs dits organisés dans le Vieux-Québec.

Le conseil a poursuivi ses réflexions à cet égard dans la poursuite des démarches déjà entreprises ces dernières années avec l'arrondissement. Dans cette perspective, il apparaît pertinent qu'un organisme de loisirs doive être créé dans le Vieux-Québec, facilité éventuellement par un OBNL, permettant de mettre à contribution les divers équipements et ressources provenant notamment de certains organismes culturels et institutions scolaires. Au départ, une offre modeste pourrait être développée et ensuite augmentée graduellement en fonction des besoins.

Tel que mentionné à notre rapport annuel de 2015, les moindres interventions, même modestes, méritent toute notre attention et d'ailleurs notre conseil a été sensibilisé à un besoin visant une augmentation du nombre d'heures de bain libre pour adulte à la piscine du Collège François-de-Laval. Le Conseil s'était engagé à mener une consultation électronique et papier pour rejoindre le plus d'utilisateurs actuels et potentiels possible pour ainsi déterminer quels moments seraient les plus appropriés pour des heures additionnelles. La piscine est accessible aux résidants suite à une entente avec la Ville de Québec, ceux-ci semblent enthousiastes pour cet équipement sportif.

La décision de mener cette consultation a été prise lors de notre assemblée régulière du 14 mars 2016. La consultation a été menée au moyen d'un sondage de type Google Forms, accessible à partir du 17 septembre 2016 jusqu'au 4 janvier 2017 (date du dernier questionnaire complété). Il s'agissait d'un questionnaire comprenant des questions à choix de réponses ainsi que des sections pour des commentaires facultatifs. Le lien vers la consultation a été envoyé via la page Facebook du conseil, tandis que quelques dizaines de feuillets de type « papillon » avec la description du sondage et l'adresse permettant d'y accéder ont été imprimés et remis à deux reprises aux employés à l'accueil de la piscine, qui se sont chargés de les transmettre aux utilisateurs. À la clôture, 88 questionnaires ont été complétés, et un courriel a été reçu à l'adresse du Conseil.

Un rapport fut déposé lors de l'assemblée régulière du Conseil le 9 janvier 2017. Les recommandations de celui-ci sont à l'effet qu'il y a une volonté claire des utilisateurs actuels de la piscine A. Couture et d'un nombre significatif de résidants et de travailleurs pour les heures d'ouverture au public soient prolongées. À la lumière des réponses obtenues, les participants au sondage souhaiteraient, en majorité, à la fois le maintien des plages horaires actuelles ainsi que davantage de plages horaires les soirs de semaine entre 19h et 21h, et ce, peu importe le soir.

Compte tenu des ressources en jeu, le conseil d'administration a jugé opportun de demander l'ouverture, dans un premier temps, d'une plage horaire additionnelle de bain réservé aux adultes de deux heures entre 19h et 21h un soir de semaine, soit le lundi soir.

Comme suite du dépôt du rapport et des commentaires émis, une résolution du conseil de quartier a été adoptée à l'unanimité demandant aux autorités concernées d'ajouter nouvelle plage horaire pour le bain réservé aux adultes à la piscine A. Couture du Collège François-de-Laval, ouverte au public, les lundis soir, entre 19h et 21h.

Cette demande, sous forme de résolution, accompagnée d'une lettre explicative datée du 13 février dernier, fut acheminée à Mme Suzanne Verreault, présidente de l'Arrondissement La Cité-Limoilou ainsi qu'à Mme Ginette Guay-DeFoy, directrice de la Division de la culture, loisirs et vie communautaire de l'Arrondissement et M. Claude Lirette, directeur de l'Arrondissement. À titre d'intervenants directement concernés, avait été mis en copie conforme M. Marc Dallaire, directeur général du Collège François-de-Laval.

Le conseil de quartier a reçu le 16 juin 2017 une réponse de Mme Ginette Guay-DeFoy, directrice de la Division de la culture, loisirs et vie communautaire de l'Arrondissement. Dans sa lettre, Mme Guay-DeFoy avance que suite à propre étude, la ville est parvenue à des conclusions différentes que le conseil de quartier quant à la popularité de la piscine A. Couture. Elle mentionne aussi qu'il en coûte beaucoup plus cher par baigneurs qu'à la piscine Ferland ou Lucien-Borne. Elle mentionne aussi « *qu'une mécanique de révision de l'horaire des bains libres a été mise en place en 2014. La prochaine évaluation de la grille des bains libres est prévue à l'hiver 2017 -2018. C'est à ce moment que l'ensemble des statistiques de fréquentation seront analysées pour apporter ou non des ajustements à la grille horaire de chacune des piscines, incluant la piscine A. Couture.* »

Le conseil de quartier se désole du refus de la ville et continue de proposer la prolongation des heures d'ouverture de la piscine A. Couture. De plus, le conseil demeure vigilant quant à l'exercice de révision des grilles horaires de chacune des piscines pour que les citoyens du Vieux-Québec ne soient pas davantage privés de bains libres.

Toutefois, sur une note plus positive, Mme Guay-DeFoy conclut sa lettre en mentionnant l'ouverture éventuelle du nouveau YMCA sur la rue du Pont, dans Saint-Roch, près du pied de l'escalier Lépine, soit proche de la frontière entre les conseils de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire, Saint-Roch. Quoique son accès depuis notre quartier peut sembler difficile en raison de la falaise et des bretelles d'autoroute, le conseil de quartier est optimiste quant à la possibilité que ce nouvel équipement public contribue à bonifier l'accessibilité aux loisirs pour une partie des résidents du Vieux-Québec, mais d'autres actions méritent d'être posées.

2.5 Hébergement touristique illégal de type Airbnb

Après quelques huit mois d'attente la Ville présentait publiquement le 18 mars 2019 ses projets de modifications réglementaires et d'encadrement visant l'hébergement touristique dont de type Airbnb. Elle faisait connaître également les mécanismes d'information et de consultation reliés à ces modifications devant entrer en vigueur le 1er juin 2019.

Ces projets de modifications faisaient suite à la publication par la Ville le 5 juillet 2018 des recommandations du groupe de travail sur l'hébergement touristique. Le groupe de travail avait entrepris une réflexion en 2017 pour encadrer les pratiques d'hébergement touristique à Québec considérant la popularité grandissante de l'hébergement collaboratif et l'utilisation étendue de plateformes électroniques de réservation.

L'on peut consulter ces documents sur le site web de la Ville :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/hebergement-touristique/index.aspx#consultation>

Il est évident que cette année marque un tournant majeur dans la résolution de cette très importante problématique impactant lourdement les quartiers centraux dont au premier degré le Vieux-Québec. La Ville de Québec et l'Office du tourisme de Québec (OTQ) annonçaient le 21 septembre 2017 la création d'un groupe de travail, sur l'hébergement touristique, composé de 7 membres.

Le président du Conseil de quartier Vieux-Québec Cap-Blanc Colline Parlementaire a été nommé sur ce comité, les autres membres provenaient principalement des secteurs de l'hébergement et du tourisme. Ce groupe de travail a été bien appuyé par des membres collaborateurs en soutien professionnel provenant de la Ville de Québec, de l'Office du tourisme de Québec, du ministère du Tourisme ainsi qu'une consultante spécialisée en tourisme.

Ce groupe de travail s'est penché sur la question de l'hébergement touristique sur le territoire de la Ville. La popularité grandissante des sites de location et de réservation de logements de type Airbnb rendant nécessaire une réflexion approfondie sur le sujet afin d'encadrer cette pratique. En résumé le mandat étant que « Les recommandations du comité viseront à conserver l'authenticité des quartiers historiques et touristiques en maintenant un équilibre entre l'offre touristique et le logement et ce pas au détriment des citoyens qui l'habitent toute l'année » comme l'affirmait M^{me} Chantal Gilbert, alors membre du comité exécutif, lors de l'annonce.

Depuis plusieurs années et comme depuis les deux dernières années, le Conseil, à l'instar du Comité des citoyens du Vieux-Québec et le Conseil de quartier du St-Jean-Baptiste, dénonçait que cette problématique n'ait pas suscité d'actions particulières, dont contre les « Illégaux », au cours des dernières années, il n'en demeure pas moins une sérieuse préoccupation pour le Vieux-Québec. Plus de 80% des offres de location en hébergement touristique notamment sur des plateformes de type Airbnb sont carrément illégales et ne détiennent pas le permis requis.

Pour le Vieux-Québec plusieurs conditions doivent être rencontrées dont celle de zonage, malheureusement les illégaux sont majoritaires faute de ressources et de moyens notamment de la Ville pour sévir contre les illégaux.

Le groupe de travail a été très actif depuis sa création et s'est réuni à 11 reprises d'octobre 2017 à juin 2018. De nombreuses études et constats furent présentés aux membres pour discussions et appréciations afin d'établir un diagnostic de l'hébergement touristique de la région de Québec, de son écosystème actuel ainsi que des tendances mondiales.

Le comité a tenu les 21 et 22 mars 2018 des consultations ouvertes à toute la population, elles furent un succès en termes de participation et de présentations de nombreux mémoires de qualité, près d'une cinquantaine de mémoires et présentations y furent soumis.

De plus, le Conseil et celui de Saint-Jean-Baptiste organisèrent des consultations visant les résidents de ces quartiers le 28 février 2018, voir la section suivante 2.5.1.

Le Conseil de quartier présenta et déposa un mémoire bien étoffé. L'on peut le consulter sur le site web de la Ville :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/hebergement-touristique/docs/10-CQ%20Vieux-Québec.pdf>

De plus, une importante documentation concernant ce sujet ainsi que l'ensemble des mémoires et des présentations des 21 et 22 mars 2018 peuvent être consultées sous l'item « Séances d'audition des opinions » à :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/hebergement-touristique/index.aspx#consultation>

2.5.1 « Comité aviseur » et consultations faites par les Conseils de quartier

Le président du Conseil, M. Alain Samson, étant le seul membre du groupe de travail sur l'hébergement touristique représentant les citoyens ainsi que les autres Conseils de quartiers et groupes d'implications citoyennes intéressés à la question, il lui apparut évident et même impératif de mettre en place un mécanisme permettant d'aller chercher les plus larges expertises et opinions citoyennes. Le président du Conseil, M. Alain Samson, et le président du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste convinrent qu'un « comité aviseur » devait être mis en place.

Celui-ci devant être chargé d'alimenter M. Alain Samson avec une réflexion des plus approfondie et des plus représentative des quartiers centraux de la ville de Québec et des différents groupes d'implications citoyennes.

Une vérification des intérêts, des Conseils de quartier des quartiers centraux et de certains groupes d'implications citoyennes, fut faite. Les réponses furent des plus positives et 10 membres le composèrent. Les collaborateurs sont les représentants des conseils de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Roch et Vieux-Limoilou, ainsi que par des membres du BAIL, du comité populaire Saint-Jean-Baptiste et du Comité des citoyens du Vieux-Québec. En plus de M. Alain Samson, le conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire était aussi représenté par un administrateur M. Laurent Généreux.

Le « comité aviseur » s'était réuni à quatre reprises. Ces réunions ont notamment permis de partager les points de vue des quatre quartiers, mais aussi de mieux cerner les problématiques et préoccupations citoyennes, ce qui a permis à M. Alain Samson de transmettre un avis citoyen articulé et éclairé auprès du comité mis en place par la ville.

Il fut convenu rapidement, au sein du « comité aviseur », que la problématique principale de l'hébergement touristique actuellement est le phénomène d'hébergement touristique ponctuel et d'ampleur commerciale dans des logements et qu'il est majoritairement illégal, autrement dit, les logements loués via des plateformes en ligne de type Airbnb.

De plus, les membres du comité convinrent rapidement qu'une plus vaste consultation citoyenne des quartiers centraux, largement impactés par cette problématique, devait être menée sur une base de participation active, sous la responsabilité des conseils et avec la collaboration de la Ville. Celles-ci devant permettre notamment aux citoyens de s'exprimer en atelier, d'échanger avec d'autres intervenants et de fournir aux Conseils de quartiers l'exposé des problématiques et pistes de solutions à présenter en mémoire lors des consultations des 21 et 22 mars 2018.

M. Alain Samson, avec la collaboration du personnel Ville chargé des consultations du Comité, présenta cette requête au Groupe de travail sur l'hébergement touristique formé par la Ville et l'OTQ et tous convinrent que cela serait une excellente initiative des Conseils de quartier. À cet égard, la ville confiait aux quatre conseils de quartiers membres du « comité aviseur » le soin de mener des consultations en amont des consultations Ville. Deux consultations dites consultation active, ateliers participatifs par territoire des conseils, furent mise sur pied avec le Service de l'interaction citoyenne de la Ville. Une pour la Haute-Ville, qui s'est tenue le 28 février 2018, et qui touchait les secteurs des conseils de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire et Saint-Jean-Baptiste. L'autre pour la Basse-Ville, tenue le 1^{er} mars 2018 et qui touchait les secteurs des conseils de quartiers de Saint-Roch et Vieux-Limoilou. Ces deux consultations remportèrent un vif succès, celle de Haute-Ville accueillit plus de 100 personnes et celle de la Basse-Ville une près de 50. Plusieurs élus et membres du Comité (Ville et OTQ) étaient présents lors de ces soirées et accordèrent une oreille des plus attentives.

À partir des avis exprimés le 28 février, le Conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire présenta un mémoire fort étoffé lors des consultations de la ville le 22 mars. Messieurs le président Alain Samson et un administrateur Laurent Généreux présentèrent ce mémoire. Essentiellement la fonction touristique est généralement acceptée dans le Vieux-Québec, mais le nombre d'établissements d'hébergement touristique doit être maintenu à son niveau actuel et que celui offert sur des plateformes de type Airbnb doit être limité rigoureusement principalement en regard de leur offre commerciale.

Cette offre de type Airbnb préoccupe largement les citoyens qui la voient comme envahissante et dangereuse pour le délicat équilibre notamment du Vieux-Québec entre sa fonction résidentielle, déjà suffisamment fragilisée et ses autres fonctions notamment touristiques, la pression est forte sur le quartier et ce type d'hébergement touristique doit être sérieusement questionné et même limité. L'illégalité de très nombreux opérateurs est un facteur des plus irritants.

L'on peut consulter le mémoire du Conseil ainsi que les autres documentations à l'adresse web ci-haut mentionné.

Le Conseil de quartier suivra de près ce dossier afin que les recommandations cadrent avec les priorités de qualité de vie, d'harmonisation et d'équilibre de tout le quartier et en particulier pour ses résidants.

2.6 Implications-interventions dans la communauté

Certaines initiatives citoyennes s'inscrivent bien dans notre Plan d'action dans la perspective d'une qualité de vie de quartier et méritent notre appui.

2.6.1 Intersections dangereuses pour piétons

En lien avec les objectifs de notre plan d'action et les mandats confiés au conseil de quartier par la Table de concertation du Vieux-Québec (TCVQ), le conseil de quartier avait terminé en 2017 ses travaux d'identification des intersections dangereuses et a présenté ses constats au consultant et au groupe de travail retenus pour le projet « d'amélioration du confort et de la sécurité piétons-cyclistes » du Vieux-Québec qui a été lancé par la Ville en 2017 à la suite du dépôt, à la table de concertation, des rapports préliminaires du Conseil de quartier sur les intersections dangereuses. À titre d'exemple les intersections visées sont Buade et des Jardins, d'Auteuil et Dauphine ainsi que côte du Palais, Dinan et des Remparts.

Les travaux sur les intersections se poursuivent donc maintenant dans le cadre de ce projet qui est présenté dans la section 2.7.6.

2.6.2 Compostage - site Cathédrale Holy Trinity

Le projet entamé à l'automne 2015 en collaboration avec le comité des citoyens du Vieux-Québec (CCVQ) s'est concrétisé en 2017 avec la précieuse collaboration du Diocèse anglican de Québec (Cathédrale Holy Trinity). Situé sur le terrain de la Cathédrale, le site de compostage comporte trois compostières et permet à ce jour à 51 personnes de participer à cette pratique du développement durable; 22 personnes sont en attente pour ce site. Toutes les personnes ayant accès au site ont été formées aux préceptes du compostage par l'organisme qui chapeaute tous les sites de la ville, soit Craque-Bitume.

Après plus d'une année d'opération du site, il y aura en 2019 des corvées de tamisage, dernière étape avant l'utilisation du compost. Les corvées de tamisage se tiendront vers la fin mai et la mi-octobre et le compost mature sera offert aux participantes en échange de leur implication.

Enfin, l'on ne peut passer sous silence la précieuse contribution de l'un des participants, M. Fréchette, lequel a déneigé à plus d'une reprise l'accès au site dans les derniers mois. Les compostières ont ainsi pu continuer d'être alimentées tout l'hiver. Le projet compost est un franc succès; l'aménagement du Parc du Corps-de-Garde permettra-t-il peut-être d'y utiliser le compost mature. Il faut souligner d'ailleurs la précieuse contribution de Mme Renée Lamoureux, administratrice du Conseil de quartier et responsable de ce dossier au sein du Conseil.

À titre de rappel, le Conseil a financé la totalité des coûts de fabrication de ces compostières. La demande formulée pour financer l'implantation du site (achat du matériel et main-d'œuvre pour l'installation) à partir du fonds d'initiative du conseil a été acceptée par le Conseil d'arrondissement en 2016. Toutefois, ce projet a été revu par le service de l'aménagement et du développement urbain et, conséquemment, a été bonifié pour répondre aux exigences esthétiques d'un site patrimonial. En raison des coûts supplémentaires que cela entraîne, une seconde demande de financement a été déposée par résolution le 4 octobre 2016 (CA-16-32) et celle-ci a été également acceptée.

2.6.3 Jardins communautaires

Le conseil de quartier souhaite continuer de favoriser la rencontre et l'établissement des liens entre les citoyens du quartier par l'entremise du jardinage communautaire. Pour l'année 2018, une action a été inscrite dans le Plan d'action du conseil de quartier afin de jauger de l'intérêt des citoyens pour ce type de projet et, le cas échéant, pour l'identification d'un site pour réaliser un tel projet, ce dernier aspect constituant le principal défi. À l'été 2018, deux informations ont permis de conclure que le projet est réalisable : l'intérêt d'un groupe de citoyens pour un tel projet et la rétrocession par la Défense nationale à la ville de Québec du terrain contigu au parc commémoratif du Cavalier-du-moulin. En septembre 2018, la ville a tenu une consultation publique afin de recueillir l'opinion de la population sur l'aménagement de ce vaste terrain d'environ 3000 mètres carrés. Près de 64 personnes ont participé à la consultation les 11 et 25 septembre; l'intérêt pour l'implantation d'un potager communautaire ou collectif sur une partie du terrain a été unanime. À ce jour, la décision finale de la Ville n'est pas arrêtée.

2.7 Consultations en amont, participations à divers comités, présentations et autres implications

Plus que jamais notre conseil privilégie et utilisera davantage le mode de consultation en amont notamment pour les demandes de modifications de zonage lorsque des enjeux et préoccupations citoyennes sont en jeu. De plus, le Conseil participe activement à divers comités mis sur pied par la Ville de Québec, soit par notre arrondissement ou par d'autres conseils de quartier et organismes. Ceux-ci concernent les préoccupations et intérêts des résidents de notre quartier et pour lesquels le Conseil juge son implication incontournable. Afin de permettre aux résidents de bénéficier d'informations les concernant, le Conseil inscrit, à l'occasion, à son ordre du jour des présentations pouvant intéresser notre quartier.

2.7.1 Consultations en amont et rencontres d'informations/d'échanges

Le Conseil privilégie, lorsque possible, la tenue consultation en amont, de rencontre d'informations et d'échanges avec les résidents relativement notamment à des projets éventuels de modification de zonage, ainsi que des rencontres de travail des membres du Conseil sur ces sujets. Pour le présent rapport annuel:

- Rencontre du promoteur du 333 Grande Allée Est, avec les résidents du secteur
- Séance spéciale du conseil de quartier pour une consultation en amont portant sur le projet Saint-Louis-de-Gonzague/Nazareth
- Séance d'information et d'échanges avec les résidents riverains, le 13 mars 2018, dossier Café Smith, rue Desjardins modification de la zone du secteur
- Le Conseil en séance de travail a eu l'opportunité d'échanger avec les urbanistes sur certains dossiers éventuels de modifications de zonage et a eu l'opportunité de préciser ses attentes
- Séances d'informations et d'échanges sur le projet de modification de zonage concernant l'Hôtel Clarendon ainsi que sur le projet du 8 rue McWilliam

2.7.2 Grands évènements et amuseurs publics

Le 1^{er} mai 2018 le président a rencontré les autorités de la Ville afin de déposer officiellement le rapport du Conseil rédigé suite à la soirée d'échanges avec les résidents du quartier, tenue le 10 octobre 2017, concernant les problématiques vécues lors de la tenue de Grands évènements et par les amuseurs publics (musiciens sur rues et places). Des directives des autorités furent immédiatement transmises aux responsables concernés afin d'implanter des mesures de corrections requises, et ce dès l'été 2018, principalement pour les lieux de prestations et modalités d'usage de ceux-ci pour les musiciens de rue et ce en priorité pour le Vieux-Québec.

Suite à l'expérience de l'été 2018, ces interventions semblent avoir atteint certains résultats, mais une réévaluation de celles-ci sera éventuellement effectuée avec l'aide notamment des résidents. Ce dossier reste actif, car des actions complémentaires pourraient être par ailleurs voir leur réalisation. L'on peut consulter ce rapport sur le site Web-Ville du Conseil à l'onglet « Documents »:

https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/vieuxquebec/Visualiser.ashx?id=3210

Par ailleurs, le président du Conseil M. Alain Samson fut invité à siéger sur le comité de sélection des musiciens de rue devant détenir le permis de type 1. Ce comité s'est réuni au printemps et à l'automne 2018 et est composé aussi de quatre autres intervenants institutionnels du quartier.

À titre de rappel, au cours de l'été 2017, le Conseil et quelques-uns de ses membres, ainsi que la Ville, avaient reçu des plaintes et de nombreuses observations concernant les problématiques que vivent les résidents relativement surtout aux amuseurs publics (musiciens de rue) et à la tenue des grands événements durant l'été. C'était la première fois que l'ampleur de ces problématiques interpellait aussi directement le Conseil et la Ville. Le Conseil avait alors considéré opportun de tenir une soirée d'échanges avec les résidents du quartier afin de documenter ces situations.

Celle-ci s'était tenue le 10 octobre 2017 et plus de 80 personnes s'étaient présentées à cette soirée d'échange, il en ressortit clairement qu'il y avait des situations problématiques qui devraient être résolues, d'ailleurs plus de 25 personnes se sont exprimées sur les problématiques vécues. Près de 60 opinions, suggestions et problématiques ont été notées.

En résumé, des citoyens se disent d'accord avec l'animation, notamment de la rue Saint-Jean et des places publiques du quartier, et se réjouissent de « cette effervescence culturelle croissante, qui éveille et électrise le Vieux-Québec ». Toutefois, certains citoyens comprennent les inquiétudes et difficultés des résidents plus amoureux de la tranquillité, mais pensent que des solutions pourraient allier dynamisme et qualité de vie, indispensable à la préservation et développement de notre quartier, toujours une question d'équilibre entre la fonction résidentielle et les autres du quartier et de plus éviter les abus et infractions aux règlements, par des règlements plus restrictifs et un meilleur encadrement et intervention auprès des contrevenants.

Les commentaires et problématiques touchent de nombreux sujets, mais se concentrent surtout sur la pollution sonore (bruit/amplification, cacophonie), les entraves de circulation, l'absence d'information sur la tenue des événements, la sécurité, la circulation automobile et des piétons, qualité et choix des amuseurs publics, leurs emplacements, peu de prestations en français et de qualité très relative, mesures nettement insuffisantes de contrôle et d'encadrement (nombre de régisseurs), normes d'encadrement questionnables. De plus, ont été signalé, la détérioration significative de la qualité de vie du quartier notamment du Vieux-Québec ainsi qu'une meilleure gestion des espaces publics, entre autres une surexploitation de certaines artères dites commerciales.

2.7.3 Table de concertation vélo des conseils de quartier

Afin de suivre les travaux de la Ville dans la révision de sa « Vision des déplacements à Vélo (mai 2016) » qui remplace le Plan de développement du réseau cyclable (PDRC, 2008), une table de concertation vélo, composée de représentants de conseils de quartiers a été mise sur pied à l'initiative du conseil de quartier de Maizerets. Elle avait reçu, pour sa constitution, l'appui de la table de concertation des présidents des conseils de quartiers de l'Arrondissement de La Cité Limoilou. Il s'agit d'une structure inspirée d'une recommandation du PDRC de 2008, qui prévoyait la constitution d'une « table de concertation sur l'usage du vélo », mais qui n'avait

finalement pas été mise en œuvre par la Ville. M. Pierre Baillargeon de notre Conseil de quartier siège à cette Table de concertation vélo. .

La table de concertation vélo est composée des représentants de 27 conseils de quartier. Comme son nom l'indique, elle est une instance de concertation. En ce sens, elle offre un forum pour discuter des enjeux communs rencontrés dans les différents quartiers en ce qui a trait à l'utilisation utilitaire du vélo. Elle formule des propositions de recommandations qui sont soumises aux conseils de quartiers, qui ont la liberté de les adopter ou non, avec ou sans modifications. Elle offre aussi à la Ville une tribune unique pour informer et consulter les conseils de quartiers sur les questions relatives au vélo.

La table de concertation vélo a également cette année poursuivi ses rencontres. Dans la poursuite de ses travaux déjà amorcés, ceux-ci se sont notamment concentrés sur : 1) suivi des chantiers 2017 annoncés par la ville pour étendre le réseau cyclable; 2) résolution pour que la ville considère l'implantation d'un réseau de vélo partagé, 3) Analyse des parts modales de vélo et leur progression dans le dernier recensement canadien, 4) Comparaison d'expérience d'autres villes canadienne sur la diffusion des résultats de leurs projets d'amélioration du réseau cyclable utilitaire, 5) Suivi/participation aux consultations publiques d'intérêt pour le réseau cyclable.

Le conseil de quartier a adopté quelques résolutions suite aux travaux de cette table de concertation :

- Résolution 17-06-23 Vision zéro accident
- Résolution 17-06-24 Déneigement et déglçage concernant le lien piétonnier et cyclable sous le pont Samson
- Résolution 17-CA-32 Prolongement de la saison cyclable
- Résolution 17-CA-33 Présentation des projets cyclables 2017
- Résolution 17-CA-34 Mémoire sur le Schéma d'Aménagement et de Développement
- Résolution 18-01-06 Réalisation des projets cyclables reportés de 2017 et des projets cyclables de 2018
- Résolution 18-01-07 Système de vélo partage pour la ville de Québec

La table de concertation a en outre émis un communiqué le 13 mars 2018 à l'occasion de la divulgation du plan d'action de 2018 de la Ville pour l'implantation de tronçons du réseau cyclable. La table accueille favorablement les intentions de la ville pour les travaux de l'année qui inclut 30 projets et un ajout de 25km d'aménagements cyclables.

2.7.4 Projets prioritaires Vélo pour le Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire

Dans les deux dernières années, le Conseil de quartier a fait des suivis de diverses propositions faites à la Ville. Celles-ci proposaient à la Ville d'étudier cinq parcours/tronçons pour développer la pratique du vélo utilitaire. Voir le rapport annuel de 2015. Le 22 mars 2018, les représentants du CQ ont rencontré le responsable des dossiers réseau cyclable de la Ville M. Jean-François Martel. La Ville avait annoncé avoir accepté la réalisation d'une partie du tronçon de la résolution concernant le lien entre la rue du Pont et la côte du Palais par la rue Saint-Vallier Est. Ces travaux ont été réalisés en 2108 aux plus grands bénéfices des cyclistes.

L'on se rappellera qu'à la suite des rencontres de la table de concertation vélo des CQ, et à l'instar de plusieurs autres conseils, le conseil de quartier VQ-CB-CP avait adopté une résolution pour souligner les enjeux spécifiques que soulève la vision des déplacements à vélo pour son quartier. Notre conseil adoptait en janvier 2016 la résolution CA-16-05 concernant la consultation vision des déplacements à vélo de la Ville de Québec, la mise à jour du Plan directeur du réseau cyclable et les projets prioritaires pour notre quartier.

2.7.5 Piste cyclable dans le vieux port de Québec Dalhousie (passerelle piste cyclable)

À l'été 2016 puis en 2017 et en 2018, la Ville de Québec a réalisé un aménagement temporaire d'une piste cyclable sur la rue Dalhousie. Cet aménagement n'ayant pas été concluant au vu des problèmes de congestion sur la rue Dalhousie, la ville a décidé d'évaluer une solution passant par la place des Canotiers et le stationnement du Vieux-Port (derrière le terminal de croisière). Après évaluations ce possible aménagement n'a pas été retenu et une approche tout à fait unique et d'une grande originalité était mise de l'avant par la Ville et le Port.

À cet égard, un projet d'une piste cyclable sur une passerelle surmontant les quais du port dans le secteur de l'Agora et arrivant à la Place des canotiers fut rendu public en juin 2018. Cette approche innovatrice permettant d'offrir une solution permanente aux problèmes de cohabitation entre les piétons et cyclistes qui circulent sur les quais ainsi qu'aux opérations portuaires reliées aux navires de croisières.

La Ville a procédé à l'automne 2018 à une consultation publique dans le cadre du PEPC du Port (Processus environnemental de participation citoyenne). Préalablement la ville le présentant d'ailleurs en pré-consultation au Comité de cohabitation Port-Communauté-CCPC suite à cette pré-consultation le Maire M. Régis Labeaume rapportant publiquement le commentaire du président M. Alain Samson qui qualifiait ce projet, lors de cette pré-consultation, « d'audacieux ».

Cette présentation/pré consultation recueillie de très pertinents commentaires de ses membres et le Président du Conseil à l'instar d'autres membres attirèrent l'attention des responsables, Ville et consultants sur des problèmes majeurs de sécurité concernant la circulation des vélos et leur cohabitation avec les piétons à la Place de Canotiers ainsi que l'arrimage de la passerelle avec cette Place.

Préoccupé de ces problématiques appréhendées, le Conseil adopta le 12 novembre 2018 une résolution 18-09-52B à l'effet de sensibiliser la Ville et la SQI des problématiques de sécurité cohabitation vélos/piétons lors de l'arrivée/départ de la passerelle à la Place de Canotiers. Ces problématiques documentées et des solutions possibles furent présentées, lors de la soirée d'information et d'échanges en novembre (PEPC), par le président M. Alain Samson et l'administrateur responsable du dossier M. Pierre Baillargeon. Les échanges furent de part et d'autre des plus fructueux, tout en souhaitant que la Ville et la SQI principalement ainsi que le Port (à un moindre degré) puissent trouver la meilleure des solutions devant privilégier avant tout la sécurité des usagers.

À la rédaction du présent rapport annuel, les résultats de la consultation du PEPC furent transmis à la Ville et aucune annonce des ajustements majeurs n'a été annoncée. Le président relancera les autorités concernées afin de s'assurer que nos doléances, à l'instar d'autres intervenants, puissent voir leurs réalisations.

2.7.6 Projet de confort et sécurité des piétons et cyclistes dans le Vieux-Québec

À ce jour les conclusions des études et évaluations ainsi que l'élaboration du plan d'action requis n'ont pas encore été rendues publiques par la Ville, le Conseil demeure confiant, que suite à ses interventions maintes fois répétées à la Table de concertation du Vieux-Québec, que l'étude de la Ville, « d'amélioration du confort et de la sécurité piétons-cyclistes » du Vieux-Québec qui avaient été lancées par la Ville en 2017, pourra certainement dans les prochains mois déboucher sur plan d'action devant apporter les correctifs requis.

Le conseil de quartier s'était penché début 2016 sur la problématique de sécurité des piétons et cyclistes dans le Vieux-Québec. Un mémoire représentant les principales problématiques du quartier a été préparé. Ces préoccupations ont été partagées avec la Table de concertation du Vieux-Québec qui décidait en mai 2016 de lancer un projet d'amélioration du confort et de la sécurité des piétons et cyclistes dans le Vieux-Québec. La ville a donc élaboré un projet en se basant sur le concept de rues conviviales et l'analyse multicritères qui y est associée pour la priorisation des interventions. Suite à un appel d'offres, la firme « Groupe A » a été sélectionnée pour réaliser le projet qui a été lancé officiellement lors d'une première rencontre auquel le CQ et les différents intervenants du quartier ont participé le 6 septembre 2017. Deux représentants du conseil de quartier, responsables de ces dossiers, ont par la suite participé aux 3 rencontres du groupe de travail régulier et à une rencontre axée sur les problématiques cyclistes.

2.7.7 Interventions du CQ dans le domaine de la mobilité

Durant l'année le responsable du dossier du Conseil, M. Pierre Baillargeon, a rencontré les responsables de la Ville relativement au programme des rues conviviales et du réseau cyclable concernant le suivi des projets prioritaires mobilités ainsi que des problématiques du réseau cyclable dans le quartier. Les résultats sont toujours en attentes.

Relativement au dossier du développement d'un réseau de transport structurant, des représentants du CQ ont participé aux consultations publiques sur la mobilité à l'automne 2017 et présenté les attentes du quartier. Plusieurs représentants du CQ ont également participé aux présentations du projet de transport structurant annoncé en mars 2018 et travaillent actuellement à arrimer ces nouvelles informations dans l'axe mobilité de la vision du quartier actuellement en préparation. Le CQ a participé en avril 2018 aux consultations pour bonifier le projet qui a été présenté par la Ville.

Des représentants du conseil de quartier ont rencontré en mars 2018 les représentants de la Société de Développement Commercial (SDC) du Vieux-Québec pour identifier des préoccupations communes aux citoyens résidents, travailleurs ainsi qu'aux visiteurs circulant à pied ou en transport en commun entre la partie haute et basse du Vieux-Québec et les quartiers avoisinants. Ce dossier est toujours en cours et des représentations seront éventuellement faites dans la prochaine année auprès du Réseau de Transport de la Capitale (RTC) pour planifier l'amélioration de la desserte en transport dans le quartier.

2.7.8 Présentations-conférences au Conseil de quartier

En plus des présentations faites dans le cadre des mandats de consultations qui nous sont confiés par la Ville, voir section « 3. LES MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF (2018) » le conseil reçoit des représentants de la Ville, d'organismes ou d'individus intéressés à nous présenter des sujets et préoccupations qui interpellent le conseil :

- Présentation « Portrait statistique du quartier », extraits des données de Statistiques Canada à partir du recensement de 2016 par M. David Lesage, économiste à la Division de la planification stratégique du territoire de la Ville de Québec, assemblée générale annuelle 23 avril 2018
- Conférence : « Québec, ville résiliente » présentation par MM. Charles Gosselin-Giguère et Simon Parent du projet qu'ils ont réalisé dans le cadre de leurs études universitaires en architecture à l'université Laval, 11 février 2019
- Présentation par la Ville des futurs aménagements à la Place de Paris, 11 mars 2019

- Rapport d'étape du projet « Mon environnement, ma santé » par Dre Isabelle Goupil-Sormany de la Santé publique du Québec, 11 mars 2019, on peut consulter la documentation sur le site web:
<https://www.ciuss-capitalnationale.gouv.qc.ca/expertise-et-partenariat/sante-publique/mon-environnement-ma-sante>

2.7.9 Autres implications

- Regroupement des 25 conseils de quartier de la Ville, les préoccupations traitées durant la période du rapport concernaient les matières résiduelles, le réseau structurant de transport et certains enjeux environnementaux, ces derniers seraient adressés par la création d'une table des conseils dédiée à ceux-ci.
- Rencontres avec la Société de développement commercial du Vieux-Québec (SDCVQ), échanges sur des sujets de préoccupations communes, dont la mobilité et le transport en commun.
- Participations aux consultations publiques, rencontres d'informations concernant divers sujets Ville la mobilité durable, projet de transport structurant, tramway, etc.
 - Soirée d'information publique concernant l'encadrement du G7, Ville, services de police de Québec, SQ et GRC
 - Participation du président à la présentation et échanges des préoccupations sur le projet Vision Habitation de la Ville
 - Nouvelle politique de consultation publique de la Ville, participation à la rencontre des Conseils de quartiers du 17 mai et des ateliers de consultations du 31 mai
 - Projet d'aménagement du Parc du Corps-de-Garde, deux consultations tenues par la Ville des résidents du quartier

2.8 Cadre de référence et plan pour nos actions

Les actions et interventions du Conseil sont multiples et doivent être prises en compte selon les priorités et paramètres qu'il s'est donnés. À cet égard, le Conseil s'est doté d'un plan d'action couvrant la période 2016-2018. Toutefois, le Conseil constate que ses actions et interventions devraient être enrichies d'une « Vision » d'ensemble permettant de se doter d'un cadre de référence en amont des actions.

2.8.1 Initiative « Vision » pour notre quartier

Cette année a été une année de travail assez chargée pour l'initiative Vision du Conseil de quartier, le projet ayant fait des avancées majeures et arrivant à terme. L'initiative vise à doter le quartier d'une vision d'aménagement et de développement afin que l'évolution du quartier se fasse avec une perspective d'ensemble et à long terme plutôt que projet par projet et à court terme, ainsi qu'avec une approche proactive plutôt que réactive aux projets soumis par les promoteurs ou présentés en mode d'urgence et nécessitant des changements de zonage et des mesures d'exception pour rendre conformes des projets et des usages. En établissant ainsi des paramètres de vision, l'initiative vise à faciliter l'évaluation et la réalisation des projets et à guider l'aménagement et le développement du quartier dans les directions les plus souhaitables et porteuses pour le présent et l'avenir.

Une version préliminaire et complète des contenus de l'initiative a été produite cette année. Le document de travail a été transmis aux autorités de la Ville ainsi qu'aux directions concernées, tel

que souhaité par celles-ci. Les préparatifs pour la tenue de consultations publiques, sous forme d'ateliers participatifs en tant que démarche citoyenne de réflexion et d'orientation, ont débuté. La demande de soutien financier pour l'organisation de ces consultations, issu du budget d'initiative du Conseil de quartier, a reçu une réponse favorable de la part de la Ville. Un tableau de bord pour l'organisation des consultations a été produit. Également, un scénario détaillé du déroulement des consultations a été élaboré par Daniel Leclerc du Service de l'interaction citoyenne de la Ville et conseiller attitré au conseil de quartier. Les consultations publiques auront lieu les 14 et 15 mai 2019, au Monastère des Augustines.

En ligne avec son initiative Vision, le Conseil de quartier a élaboré une proposition de vocations pour les Nouvelles-Casernes. Cette proposition démontre comment la vision peut s'incarner concrètement dans un projet structurant qui répond prioritairement à des besoins cruciaux du quartier et qui enrichit la dynamique du quartier pour en faire un réel milieu de vie et de travail. La proposition, qui s'inspire également de développements similaires ailleurs dans le monde, a été déposée auprès de la Commission de la Capitale-Nationale du Québec (CCNQ) dans le cadre de ses consultations publiques en ligne. Francine Rivard, administratrice responsable du dossier et Alain Samson, président, ont également présenté la proposition aux autorités de la CCNQ le 6 août 2018. Cette proposition a de plus été présentée à quelques occasions aux autorités de la Ville et le document de travail leur a été transmis, tel que souhaité par celles-ci.

La CCNQ a organisé un atelier de réflexion et d'idéation pour les vocations futures des Nouvelles-Casernes, le 24 avril 2018. Francine Rivard, responsable de l'initiative Vision et de la proposition pour les Nouvelles-Casernes, ainsi qu'Alain Samson y ont participé. Ils ont soumis les grandes lignes de la proposition du Conseil de quartier et cette proposition a récolté le plus de votes des participants parmi les huit projets soumis et travaillés lors de l'atelier.

Les réunions de travail, rencontres et pré-consultations qui ont eu lieu au cours de l'année pour l'initiative Vision et la proposition pour les Nouvelles-Casernes, impliquant les membres du Conseil, sont les suivantes.

Réunions de travail (10):

12 juin 2018, Collège François-de-Laval, membres du Conseil, Vision et Nouvelles-Casernes

8 août 2018, Maison de la littérature, Farrah Bérubé et Francine Rivard, volet communications

28 août 2018, Collège François-de-Laval, membres du Conseil, Vision et Nouvelles-Casernes

25 octobre 2018, Maison de la littérature, Alain Samson, Pierre Baillargeon, Alexandra Saliba, Farrah Bérubé, Gilles Gaumond, Gilles Piché, Renée Lamoureux et Francine Rivard, Vision et Nouvelles-Casernes

12 décembre 2018, Collège François-de-Laval, Alain Samson, Pierre Baillargeon, Gilles Piché, Farrah Bérubé, Alexandra Saliba et Francine Rivard, Vision et Nouvelles-Casernes

5 février 2019, bureaux de la Ville au 43 rue Buade, Daniel Leclerc, conseiller de la Ville, Alain Samson, Nicole Podeur et Francine Rivard, volet consultations publiques

12 février 2019, Maison de la littérature, Farrah Bérubé et Francine Rivard, volet communications

13 février 2019, Maison de la littérature, Alain Samson, Gilles Gaumond, Gilles Piché et Francine Rivard, volet consultations publiques

19 février 2019, Maison de la littérature, Pierre Baillargeon et Nicole Podeur, volet mobilité

4 mars 2019, résidence privée, Nicole Podeur et Francine Rivard, volet support de présentation

Rencontres avec les autorités de la Ville (6):

28 juin, 30 août, 6 septembre (deux rencontres cette même journée) et 1er novembre 2018, Alain Samson, Pierre Baillargeon et Francine Rivard, collecte d'informations et présentations des travaux reliés à la Vision et aux Nouvelles-Casernes

6 novembre 2018, présentation aux membres de la Table de concertation du Vieux-Québec par Francine Rivard, participation d'Alain Samson, membre de la Table

Rencontres de pré-consultations (12) :

Au cours de l'été et de l'automne 2018, établissement des contacts, auprès de diverses organisations devant être intéressées par notre démarche, par Alain Samson et présentations par Francine Rivard, accompagnée à tour de rôle par Alain Samson, Pierre Baillargeon, Nicole Podeur et Farrah Bérubé.

Le Conseil de quartier remercie la Ville ainsi que les organisations et personnes consultées pour leur grande ouverture et excellente collaboration en regard de son initiative Vision et de sa proposition pour les Nouvelles-Casernes. Ces initiatives citoyennes, constructives et inclusives, sont très bien accueillies et le Conseil de quartier en est reconnaissant.

2.8.2 Plan d'action du Conseil pour 2016-2018

Les résultats des actions, interventions et prises de position du Conseil contenues au présent rapport annuel sont en lien direct avec notre Plan d'action. Les interventions en matière d'habitation, de sentiment d'appartenance et de préservation de notre patrimoine en sont un beau témoignage. À titre d'exemples, nos interventions soient à la Table de concertation du Vieux-Québec soit dans les dossiers d'habitation et de mobilité (piétons/vélos), ou encore notre présence aux interventions relativement au patrimoine sans oublier nos actions en matière d'informations, de communications et de sentiment d'appartenance à notre quartier.

La mise à jour de notre Plan d'action a été faite en 2016, le précédent Plan d'action datait de 2012. Pour ce faire, le conseil de quartier s'est appuyé sur les commentaires des citoyens au cours des deux derniers exercices financiers (2013-2014 et 2014-2015), sur les enjeux rencontrés (projets soumis, controverses, etc.) et sur une consultation électronique de ses membres menée à l'automne 2015.

Le conseil de quartier s'est doté d'un plan d'action étendu sur trois ans (2016-2018) afin d'inscrire son action dans une vision à long terme. Il souhaite participer au développement harmonieux du quartier avec la collaboration des citoyens et d'autres partenaires. Ce plan d'action sera révisé à chaque exercice financier, de manière à l'adapter en réaction aux différents changements ou impératifs qui surgiront en cours de route.

Les trois grandes orientations du plan d'action précédent sont maintenues pour 2016-2018 soit :

1. CONSOLIDATION ET CROISSANCE DE LA FONCTION RÉSIDENTIELLE ET VIE QUOTIDIENNE
2. PRÉSERVATION DU CARACTÈRE HISTORIQUE, ARCHITECTURAL ET CULTUREL
3. RENFORCEMENT DES LIENS ENTRE LE CONSEIL DE QUARTIER ET LES CITOYENS.

Pour chacune de ses orientations, le conseil de quartier a identifié des objectifs, des moyens et des actions spécifiques à accomplir, notamment sur la base des priorités et suggestions des citoyens consultés. Le plan d'action et la consultation électronique/sondage peuvent être consultés sur la page web du conseil sur le site de la ville à l'onglet « Réalisations ».

Les citoyens, qui ont exprimé leurs opinions lors de la consultation électronique, ont notamment réitéré leurs préoccupations concernant la consolidation et la croissance de la fonction résidentielle et, à cette fin, l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Les priorités recensées sont les suivantes :

1. Services de proximité ;
2. Verdissement ;
3. Logement abordable ;
4. Sécurité, diversité et flexibilité des transports ;
5. Milieu de vie calme et accueillant pour une population variée.

Concernant la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel du quartier, les priorités sont l'intégration architecturale harmonieuse des nouvelles constructions et la rénovation des bâtiments historiques.

Parmi les actions proposées, certaines s'illustrent par leur originalité par rapport au plan d'action précédent, notamment :

- Évaluer la faisabilité de la mise sur pied d'un réseau d'entraide citoyen.
- Effectuer des représentations auprès de la ville pour améliorer l'offre de lieux, tels un parc de jeux pour enfants, un jardin communautaire, etc.
- Créer un comité du CA pour documenter les enjeux rencontrés par les propriétaires privés dans la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel de leurs terrains et bâtiments ; identifier les ressources mises à leur disposition et faire des propositions, le cas échéant.
- Tenir des rencontres de discussion avec les résidents sur les enjeux du quartier pour approfondir ces questions et développer des solutions originales.

2.9 Médias, communications et Facebook

Durant la période, le président Alain Samson a donné, près d'une vingtaine d'entrevues, médias écrits, radio et TV relativement aux dossiers d'actualité du Conseil. De plus, il a participé à deux reprises à l'émission Mise à jour de la chaîne MAtv, ces deux émissions peuvent être consultées sur le site Web de MAtv :

<https://matv.ca/quebec/mes-emissions/mise-a-jour-quebec/le-point-sur-le-mega-hopital-de-quebec>

<https://matv.ca/quebec/mes-emissions/mise-a-jour-quebec/bilan-de-l-annee-2018-a-quebec>

De plus, afin d'informer les résidents du quartier, des communications statutaires et normées propres aux convocations et avis, parviennent par livraison porte-à-porte aux résidents des secteurs concernés pour les consultations publiques faites par le Conseil. En complément et pour des communications d'intérêt général le conseil utilise régulièrement sa liste d'envoi qui s'établit, en avril 2019, à 230 abonnés soit sensiblement le même nombre que l'an dernier. Le nombre d'abonnés de cette liste a augmenté généralement ces dernières années de 10 à 15% annuellement. Les participants aux activités publiques du Conseil fournissent volontairement leurs adresses courriel pour qu'elles soient ajoutées à cette liste.

Aussi, le Conseil gère une page Facebook pour rejoindre ses membres et un plus large spectre de personnes ou organisations intéressées par ses activités. En date du 17 mars 2019, la page compte

maintenant 346 abonnés, soit une augmentation de près de 24% par rapport aux 278 abonnés de l'an dernier. La portée de ses publications, sans publicité, est autour de quelques centaines de personnes. Nos coordonnées Facebook sont :

www.facebook.com/vieuxquebecbcp

Par ses publications, le conseil informe le public de ses activités, notamment les assemblées publiques du conseil d'administration ou les séances de consultations ad hoc. Il transmet également certaines informations importantes provenant de l'appareil municipal, informe les résidants des événements importants du quartier et mobilise ses membres autour d'initiatives liées à son plan d'action.

2.10 Plaintes, interventions de citoyens (23 avril 2018 au 8 avril 2019)

Nous intervenons auprès de l'arrondissement ou de la Ville à la demande de citoyens après que ceux-ci n'aient pu obtenir de réponses satisfaisantes à leurs requêtes légitimes et répétées. Ce fut le cas encore cette année pour quelques plaintes. De façon générale les plaintes concernent les préoccupations citoyennes relativement à la perte de qualité de vie à titre d'exemple certains musiciens de rue, grands événements, plaintes en baisse cette année (2018) par rapport à l'an dernier (2017), voir la section 2.7.2. .

De plus, l'on peut facilement prétendre que les résidants sont notamment et toujours préoccupés par le bruit dans leur environnement, de la venue de certains projets de développement (modification de zonage) et du manque de stationnements sur rue vs nombre de vignettes, l'hébergement illégal de type Airbnb suscite également de très nombreuses critiques et insatisfaction. Principalement, certains résidants sont venus nous sensibiliser soit en nous faisant parvenir des courriels ou en venant nous rencontrer à nos assemblées publiques, relativement à leurs craintes appréhendées, plaintes, doléances et/ou pistes de solution et suggestions.

Dans les années précédentes, jusqu'il y a cinq ans, nous relevions les plaintes et requêtes adressées à la Ville relativement au territoire de notre conseil. Les données que nous utilisions provenaient de l'arrondissement (service des plaintes) et permettaient de rester au fait des irritants les plus importants pour les résidants (parcomètres, stationnements, déneigement, bruits, etc.) et de voir leur évolution. Malheureusement, cette année, tout comme pour les 5 dernières années, il n'a pas été possible d'obtenir ces informations, nous déplorons grandement cette situation et espérons que celle-ci se règlera prochainement, ce qui pourrait se faire en 2019.

3. LES MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

Conformément à la Politique de consultation publique de la Ville de Québec et à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les membres du conseil de quartier ont traité différents dossiers en matière de réglementation de zonage qui concernent le quartier. Ces dossiers sont présentés par l'arrondissement ou par le comité exécutif de la Ville et, pour chacun d'entre eux, le conseil de quartier exerce un pouvoir de recommandation. Les tableaux suivants présentent les dossiers traités par le conseil de quartier selon les périodes visées.

3.1 Période de janvier à décembre 2018

Au cours de cette période, le Conseil a traité cinq (5) demandes d'opinion qui ont fait l'objet de recommandations et tenu quatre (4) rencontres d'information et d'échanges en amont de futurs projets dans le quartier.

Mandats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif (Période de janvier à décembre 2018) Conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire

Type et date	Projet de règlement et sujet	Recommandations ou actions du conseil d'administration du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif ou du conseil municipal de la Ville
Consultation Urbanisme et zonage 12 février 2018	Approbation d'un projet de modification intitulé Règlement modifiant le règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 11018Hb, R.C.A.IV.Q. 320 4, rue Carleton	Recommander au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification intitulé Règlement modifiant le règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 11018Hb, et de modifier la limite de la zone pour venir chercher l'ensemble du terrain qui ne faisait pas partie du projet de règlement, R.C.A.IV.Q. 320 (4, rue Carleton / Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire)	Le conseil d'arrondissement a adopté le règlement le 9 avril 2018.
Rencontre d'information et d'échanges (amont) 13 mars 2018	Café de la Maison Smith de la rue des Jardins	Aucune recommandation n'a été formulée par le conseil	Le conseil d'arrondissement n'a pas été de l'avant avec la demande.
Consultation Urbanisme et zonage 11 juin 2018	Approbation d'un projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 11096Pb, R.C.A.IV.Q. 336 Projet terrains vacants 1147, De Saint-Vallier Est	Recommander au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 11096Pb, R.C.A.IV.Q. 336 en ajoutant les items suivants : A) Exceptionnellement, diminuer l'aire d'agrément à 3m ² tel que demandé par le requérant, étant	Le conseil d'arrondissement a adopté le règlement le 6 juillet avec les deux suggestions du conseil de quartier.

Type et date	Projet de règlement et sujet	Recommandations ou actions du conseil d'administration du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif ou du conseil municipal de la Ville
		donné qu'un espace public est réservé à l'ouest du site et; B) Maintenir le pourcentage de grands logements à 45 % mentionné dans le projet de règlement, contrairement à la proposition du requérant d'abaisser ladite norme à 30 %.	
Rencontre d'information et d'échanges (amont) 20 juin 2018	Saint-Louis-de-Gonzague et Foyer Nazareth	Aucune recommandation n'est émise par le conseil. Elle le sera lors d'une consultation publique qui devrait se dérouler au mois d'octobre prochain.	La démarche de modification du PPU se poursuit.
Consultation Urbanisme et zonage 9 octobre 2018	Approbation d'un projet de règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de la Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à sa concordance au Plan particulier d'urbanisme de la Colline Parlementaire : R.C.A.1V.Q 341 Projets immobiliers Saint-Louis-de-Gonzague et au 333 Grande-Allée Est	Saint-Louis-de-Gonzague Recommander au conseil d'arrondissement de La Cité Limoilou d'approuver ce volet du projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à sa concordance au programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire à la condition d'y prévoir 10% de logements communautaires. 333 Grande-Allée-Est : Recommander au conseil d'arrondissement de La Cité Limoilou de ne pas donner suite à ce volet du projet de modification. Autrement dit de refuser la demande relative au 333, Grande Allée Est.	Le conseil d'arrondissement et le conseil de ville ont adopté la modification du PPU en retirant le projet du 333 Grande Allée Est. Il n'a cependant pas été possible d'inclure au PPU un pourcentage de logements communautaire pour le projet Saint-Louis-de-Gonzague.
Consultation Urbanisme et zonage 12 novembre 2018	Approbation d'un projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 11070Hb, R.C.A.1V.Q. 350 Projet d'agence de voyages au 540, rue Champlain	Recommander au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 11070Hb, R.C.A.1V.Q. 350	Le conseil d'arrondissement a adopté le règlement le 26 novembre 2018.

Type et date	Projet de règlement et sujet	Recommandations ou actions du conseil d'administration du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif ou du conseil municipal de la Ville
Rencontre d'information et d'échanges (amont) 12 novembre 2018	Agrandissement de l'Hôtel Clarendon sur le site du 26 et 28, rue des Jardins	Aucune recommandation n'est émise par le conseil, mais l'expulsion des locataires, la perte de logements protégés (zonage habitation protégée) et l'équité entre les hôteliers ont été soulevées.	Le conseil d'arrondissement n'a pas reçu de demande formelle pour modifier le zonage.
Consultation Urbanisme et zonage 10 décembre 2018	Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux critères applicables aux plans de construction ou de modification concernant la partie du territoire formée du lot numéro 1 213 134 du cadastre du Québec », R.C.A.1V.Q.348 et à l'approbation de ces plans sur ledit lot, R.C.A.1V.Q. 349 Place Telus 300, rue Saint-Paul	Recommander au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver les projets de modifications R.C.A.1V.Q.348 et R.C.A.1V.Q. 349 en y excluant l'hébergement touristique des usages autorisés (C10 et C11) et y permettant le stationnement en tandem.	Le conseil d'arrondissement a adopté le règlement le 28 janvier 2019 avec les deux recommandations du conseil de quartier.
Rencontre d'information et d'échanges (amont) 10 décembre 2018	Projet immobilier au 8, rue McWilliam	Aucune recommandation n'a été formulée par le conseil	Le conseil d'arrondissement n'a pas reçu de demande formelle pour modifier le zonage.

3.2 Période de janvier à avril 2019

Le Conseil n'a pas traité de dossier de consultation publique durant cette période.

4. LES DÉLÉGATIONS ET PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

4.1 Délégations des membres du conseil d'administration

En raison des impacts que certains dossiers ont sur la qualité de vie des citoyens et résidents du quartier, le conseil participe activement aux différents comités mis sur pied par la Ville ou à l'initiative du conseil de quartier et entretient des relations privilégiées avec certains organismes ou regroupements. Ces relations se traduisent soit par une désignation officielle d'un ou de membres du conseil de quartier auprès des comités de la Ville ou de ces organismes et regroupements, soit par des rencontres des présidents des neuf (9) conseils de quartier de l'arrondissement et du regroupement des 25 conseils de quartier, et ce afin de coordonner les dossiers communs à l'ensemble. Les délégations du conseil de quartier sont mentionnées au tableau ici-bas. Il est à noter que les autres membres du Conseil se joignent aux responsables de dossier selon leurs disponibilités et intérêts, tous et toutes apportent leurs contributions essentielles à la réalisation des divers mandats:

Comités de la ville, organismes ou regroupements	Délégué (au besoin d'autres membres du CA se joignent)
Table de concertation du Vieux-Québec	M. Alain Samson
Comité de cohabitation Port-Communauté, CCPC (ancien nom : Comité de relations avec la communauté — Port de Québec)	M. Alain Samson
Dossiers sur la circulation, le transport et le stationnement	M. Pierre Baillargeon
Dossier habitation, logement	MM. Alain Samson,
Table de concertation des présidents des conseils de quartier de l'arrondissement de La Cité-Limoilou	M. Alain Samson
Regroupement des 25 conseils de quartier de la Ville de Québec	M. Alain Samson
Table de concertation Vélo des conseils de quartier	M. Pierre Baillargeon
Loisirs organisés dans le Vieux-Québec	MM. Alain Samson
Comité de vigilance des activités portuaires (M ^{me} Suzanne Verreault)	M. Alain Samson
Comité Ville « Plan d'intervention pour le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes dans le Vieux-Québec »	MM Pierre Baillargeon
Comité hébergement touristique Ville et OTQ	M. Alain Samson
Grands événements	M. Alain Samson
Dossier compost, qualité de vie de quartier, communautaire	Mme Renée Lamoureux
Plan d'action et Initiative « Vision » pour notre quartier	Mme Francine Rivard
Facebook, communication	M. Pierre Baillargeon
Suivis recyclage bâtiments et terrains de l'Hôtel Dieu	M. Gilles Gaumont

4.2 Autres participations

En cours de mandat, les membres du conseil d'administration participent, à titre de représentants du conseil de quartier, à différentes activités tenues par la Ville et par des organismes du Vieux-Québec ou par des organismes extérieurs dont les actions peuvent avoir un impact dans le quartier. Comme par les années passées les membres ont participé à l'activité de reconnaissance des bénévoles de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou.

5. LES QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER (2018)

Les citoyens qui se présentent à une assemblée du conseil d'administration du conseil de quartier disposent d'au moins une période de questions et commentaires qu'ils peuvent utiliser pour attirer l'attention des membres du conseil d'administration du conseil de quartier ou des représentants (es) de l'arrondissement sur tout sujet qui concerne le quartier. Les principaux points soulevés par le public ont été :

- Leurs inquiétudes en lien avec des activités privées dans des lieux publics, ex. mariages, dans différents parcs du Vieux-Québec et qu'ils soient réservés uniquement à ces fins interdisant ainsi l'accès au public durant cette période.
- La date du dépôt du rapport concernant la sécurité des piétons et des cyclistes.
- Interventions et commentaires sur le projet 8 rue Mc William
- Les préoccupations de la SDCVQ pour le quartier et la mobilité
- Organisation commerciale dans le quartier
- Depuis la création de la SDCVQ la reprise économique et l'augmentation du dynamisme dans le quartier sont notables.
- Réitère l'interdiction de l'affichage des menus en anglais dans le quartier.
- Le parc Félix Leclerc

Afin de prendre connaissance de tous les points soulevés par les citoyens et les citoyennes, l'on peut visiter le site Internet de la Ville de Québec, à l'onglet Vie démocratique, Conseil de quartier, cliquer sur Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire et visualiser les procès-verbaux.

6. LES SUJETS TRAITÉS PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2018)

Dans le cadre des assemblées du conseil d'administration du conseil de quartier, le conseiller municipal du quartier dispose d'une période de temps afin de donner de l'information sur différents dossiers ayant trait au quartier, à l'arrondissement ou à la Ville. Les principaux sujets abordés par M. Jean Rousseau ont été :

- Le Déneigement et l'entretien des rues et des trottoirs dans le quartier
- Invite les citoyens à acheminer leurs préoccupations au 311.
- La nature des plaintes reçues par la ville
- L'abattage des frênes.
- Les vignettes de stationnement.
- Le projet de réseau structurant de transport en commun
- Le projet de pistes cyclables et son aménagement au centre-ville.
- La tenue du G7 et son déroulement
- Événements et activités dans le quartier en 2018
- Le rapport Saint-Gelais.
- La stérilisation des chats errants par la ville, les mises en garde dans le but de stabiliser les colonies.
- Changement au sein du conseil exécutif.
- Gestion des matières résiduelles.
- Consultations publiques.

- Le zonage, les permis et les constats d’infractions dans le quartier.
- Les autobus touristiques dans le Vieux Québec
- Le Bassin Louise
- Un rappel des obligations de la ville et de son pouvoir dans certains dossiers
- La fermeture du marché du vieux port
- La maison Pollack
- L’usage du cannabis dans le quartier
- La pollution des navires de croisières
- Logements à vocation Airbnb
- Le nombre de modifications du parcours de l’autobus 11 en 2018
- Les fils électriques dans le Vieux-Québec
- La somme des plans directeurs de quartier
- L’Hôtel Dieu.
- Projets en cours et à venir dans le quartier
- Les taxes de la ville

Afin de prendre connaissance de l’ensemble des points soulevés, l’on peut visiter le site Internet de la Ville de Québec, à l’onglet Vie démocratique, Conseil de quartier, cliquer sur Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire et visualiser les procès-verbaux.

7. LE PLAN D'ACTION 2016-2018, adopté le 8 février 2016, CA-16-08

Plan d'action 2016 – 2018

Conseil de quartier Vieux-Québec–Cap-Blanc–colline Parlementaire

« Le plan d'action est un outil qui vise à guider les interventions du conseil de quartier et à faciliter le travail du conseil d'administration »¹. Le dernier plan d'action du conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire (*ci-après* : le conseil de quartier) a été adopté en novembre 2012, initialement prévu pour les années 2012-2013. Ce plan d'action a guidé les membres dans tous leurs travaux et décisions rendues jusqu'à maintenant. Il s'avère néanmoins essentiel, aujourd'hui, de le mettre à jour pour nous assurer qu'il est toujours adapté, efficient et en lien avec les attentes des résidents du quartier.

Pour effectuer cette mise à jour, le conseil de quartier s'est appuyé sur les commentaires des citoyens au cours des deux derniers exercices financiers (2013-2014 et 2014-2015), sur enjeux rencontrés (projets soumis, controverses, etc.) et sur une consultation électronique de ses membres menée à l'automne 2015.

Parmi les inquiétudes dont nous ont fait part nos membres figurent le maintien de résidents permanents et l'accroissement de leur nombre, principalement dans le Vieux-Québec. Déjà les États généraux du Vieux-Québec avaient permis de constater une diminution de 10% des résidents permanents, à quoi se sont ajoutées notamment des annonces sur le déménagement de l'Hôtel-Dieu de Québec. La première orientation du plan d'action de 2012-2013, soit la « Consolidation et croissance de la fonction résidentielle », est donc maintenue dans la mise à jour du plan d'action pour 2016-2018.

Le conseil de quartier a aussi été interpellé fréquemment au sujet de projets de développement du Vieux-Québec, notamment du Vieux-Port. On lui a exprimé des préoccupations concernant le secteur de la Grande Allée. Il s'est prononcé sur divers travaux de construction et d'aménagement ainsi que sur plusieurs demandes de modification de zonage. Tous ces sujets ont des impacts sur la préservation du caractère historique, architectural et culturel du quartier. C'est pourquoi l'orientation de « Préservation du caractère historique, architectural et culturel » est aussi maintenue.

Enfin, le conseil de quartier est « un interlocuteur privilégié de la Ville en matière de consultation publique » et « un organisme à but non lucratif créé à la demande de la population et qui représente les citoyennes et les citoyens d'un quartier². Pour s'assurer de bien remplir ce rôle essentiel, l'orientation visant le « Renforcement des liens entre le conseil de quartier et les citoyens » est aussi maintenue.

Le conseil de quartier propose l'adoption d'un plan d'action étendu sur trois ans (2016-2018) afin d'inscrire son action dans une vision à long terme. Il souhaite ainsi participer au développement harmonieux de notre quartier avec la collaboration des citoyens et autres partenaires. Ce plan d'action sera révisé à chaque exercice financier, de manière à l'adapter en réaction aux différents changements ou impératifs qui surgiront en cours de route.

Le tableau qui suit présente les objectifs, moyens et actions envisagés pour concrétiser ces orientations.

¹ *Guide de participation – Conseil de quartier*, Ville de Québec, p. 120.

² *Guide de participation – Conseil de quartier*, Ville de Québec, p. 15.

Plan d'action 2016 – 2018

ORIENTATION 1 - CONSOLIDATION ET CROISSANCE DE LA FONCTION RÉSIDEN- TIELLE ET VIE QUOTIDIENNE		
OBJECTIFS	MOYENS	ACTIONS
1.1 Favoriser la rétention et la croissance du nombre de résidents permanents dans le quartier principalement pour le Vieux-Québec, et la qualité de vie des résidents sur l'ensemble du territoire (VQ-CB-CP)	1.1.1 Appuyer la promotion d'incitatifs favorisant la rétention et l'accroissement des résidents permanents, notamment par : <ul style="list-style-type: none"> - des résolutions du CA en lien avec cet objectif; - des interventions auprès de divers comités tels que la table de concertation du VQ, le comité vigilance des activités portuaires ou autres, appuyant cet objectif; - des initiatives propres au conseil de quartier; - des appuis ou du soutien aux initiatives du quartier en lien avec l'objectif, par exemple en utilisant le budget d'administration ou d'initiative (selon disponibilité). 	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte systématiquement les effets sur la fonction résidentielle des mesures, projets ou enjeux discutés au conseil de quartier et adopter des résolutions en ce sens, lorsque pertinent. - Déléguer un membre du CA sur tout comité ayant un effet possible sur la rétention et l'accroissement des résidents permanents. - Créer des comités du CA et assurer le suivi de dossiers concernant, entre autres : <ul style="list-style-type: none"> o L'offre de loisirs; o Les services de proximité et le marché du Vieux-Port - Soutenir toute autre initiative jugée pertinente pour l'atteinte de l'objectif, avec comme priorités : <ul style="list-style-type: none"> o Services de proximité; o Verdissement; o Logement abordable; o Sécurité, diversité et flexibilité des transports; o Milieu de vie calme et accueillant pour une population variée.

<p>1.2 Accroître le sentiment d'appartenance des résidents du quartier</p>	<p>1.2.1 Promouvoir des activités susceptibles d'accroître le sentiment d'appartenance des résidents, notamment par des activités citoyennes, à l'initiative du CQ ou en collaboration avec d'autres organismes du quartier.</p> <p>1.2.2 Promouvoir la création de lieux de rencontre, permanents ou périodiques, pour les résidents permanents, idéalement dans une perspective multigénérationnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Collaborer chaque année avec d'autres organismes du quartier (CCVQ, SDC, etc.) lors d'au moins une activité lorsque sollicité ou de l'initiative du conseil de quartier. - Évaluer la faisabilité de la mise sur pied d'un réseau d'entraide citoyen. - Établir une collaboration avec des organismes des quartiers adjacents pour des activités communes. - Effectuer des représentations auprès de la ville pour améliorer l'offre de tels lieux, comme un parc de jeux pour enfants, un jardin communautaire, etc.
--	---	--

ORIENTATION 2 - PRÉSERVATION DU CARACTÈRE HISTORIQUE, ARCHITECTURAL ET CULTUREL		
OBJECTIF	MOYENS	ACTIONS
2.1 Promouvoir la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel du quartier	2.1.1 Soutenir les interventions visant à préserver le caractère historique, architectural et culturel du quartier, notamment par : <ul style="list-style-type: none"> - la participation des administrateurs aux interventions et comités pertinents; - des appuis à des initiatives, par exemple en utilisant le budget d'administration ou d'initiative (selon disponibilité) 	<ul style="list-style-type: none"> - Déléguer un membre du CA sur tout comité ayant un effet possible sur la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel du quartier, notamment le comité d'orientation Grande Allée. - Soutenir toute initiative jugée pertinente pour l'atteinte de l'objectif, avec comme priorités : <ul style="list-style-type: none"> o Intégration architecturale harmonieuse des nouvelles constructions; o Rénovation des bâtiments historiques.
	2.1.2 Proposer des actions visant à préserver le caractère historique, architectural et culturel du quartier ou à sensibiliser les citoyens à cet enjeu.	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les effets des mesures, projets ou enjeux discutés au conseil de quartier sur la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel du quartier et adopter des résolutions en ce sens lorsque pertinent. - Créer un comité du CA pour documenter les enjeux rencontrés par les propriétaires privés dans la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel de leurs terrains et bâtiments; identifier les ressources mises à leur

		<p>disposition et faire des propositions, le cas échéant.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser chaque année au moins une conférence ou formation ouverte au grand public, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> o Conférence « Découverte sur le Vieux-Québec », par M. David Mendel, historien, 13 avril 2015.
--	--	---

ORIENTATION 3 – RENFORCEMENT DES LIENS ENTRE LE CONSEIL DE QUARTIER ET LES CITOYENS

OBJECTIFS	MOYENS	ACTIONS
3.1 Accroître la visibilité du conseil de quartier auprès des citoyens	<p>3.1.1 Utiliser divers outils de communications, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Liste d’envoi (courrier électronique); -Page Facebook officielle; -Médias locaux; -Interventions du Président dans les médias, lorsque sollicité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter une politique de gestion des médias sociaux. - Accroître notre réseau Facebook en s’abonnant à la page de divers acteurs du quartier et de la ville. - Solliciter au moins deux articles par année dans les médias locaux sur des enjeux jugés prioritaires par le conseil de quartier et répondre avec diligence aux demandes des médias; - Effectuer au moins une publication par semaine sur la page Facebook officielle.
3.2 Assurer le maintien des communications entre les citoyens et le conseil de quartier	3.2.1 Soutenir les citoyens dans leurs demandes et plaintes.	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer un suivi de chaque demande ou plainte portée à l’attention du conseil de quartier.

		<ul style="list-style-type: none"> - En informer nos membres au moyen de la liste d'envoi et de la page Facebook, lorsque pertinent.
	<p>3.2.2 Faire connaître les initiatives, actions et résolutions du conseil de quartier, notamment par les outils déterminés au point 3.1.1.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Informer nos membres au moyen de la liste d'envoi et de la page Facebook, lorsque pertinent. - Intervenir dans les médias, lorsque pertinent. - Publier les résultats de toutes les consultations publiques du conseil de quartier.
	<p>3.2.3 Consulter activement les membres du conseil de quartier sur les projets et enjeux pouvant affecter la vie quotidienne et citoyenne, et pour mieux connaître leurs préoccupations concernant le quartier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser une consultation publique sur le plan d'action de la table de concertation du Vieux-Québec, à la suite de son dépôt; - Organiser une séance d'information et de consultation sur les silos à billes de bois au Cap-Blanc; - Tenir toute autre forme de consultation (physique ou électronique) lorsque les circonstances le requièrent. - Tenir des rencontres de discussion avec les résidants sur les enjeux du quartier pour approfondir ces questions et développer des solutions originales.

8. LES SUIVIS DES RÉOLUTIONS DU 23 AVRIL 2018 AU 8 AVRIL 2019

Date	Résolution	Transmission/ Accusé de réception	Destinataire	Suivis
2018-05-14	<u>18-05-27</u> Demander qu'une consultation publique en amont du projet Saint-Louis-de-Gonzague, foyer Nazareth se tienne dans les meilleurs délais		Ville de Québec	Consultation en amont en juin 2018
	<u>18-05-33</u> Concernant l'hébergement de type Airbnb dans le Vieux-Québec, le conseil d'administration demande que le moratoire en vigueur se poursuive jusqu'à ce que la problématique de l'illégalité soit résolue et (en conséquence) que ce type d'hébergement soit suspendu jusqu'à une proposition soit établie par le conseil après consultation et réflexion.		Ville de Québec	Poursuite du moratoire et intégration des résidences de touristes au contingentement de l'hôtellerie.
2018-06-11	<u>18-06-35</u> Il est résolu que le conseil de quartier tienne une séance spéciale pour procéder à une consultation en amont sur le projet Saint-Louis de – Gonzague		Ville de Québec	Consultation en amont en juin 2018
2018-09-10	<u>18-07-43</u> Demander à l'arrondissement que la priorité soit accordée à l'asphaltage des rues de son quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire et mentionne à titre d'exemple la piètre condition de la rue Saint-Pierre entre la Place de la FAO et la cote de la Montagne.		Ville de Québec	Transmis
	<u>18-07-44</u> D'adopter la proposition d'un aménagement de l'Art du Déplacement (ADD) Parkour du Parc du Corps-de-Garde et de la présenter à la séance de consultation publique tenue par la Ville le 11 septembre 2018.		Ville de Québec	Présenté aux ateliers de septembre 2018, concept d'aménagement présenté le 8 avril 2019 à l'AGA
2018-11-12	<u>18-11-52B</u> Concernant le réaménagement de la piste cyclable traversant la place des Canotiers Projet de la passerelle piste cyclable, lien sécurisé avec La Place des canotiers,		Ville de Québec Société québécoise des infrastructures québécoises Port de Québec	Transmis
2018-12-10	<u>18-10-54</u> Demander aux autorités à la Ville de tenir, dans les meilleurs délais, une consultation publique faite par le conseil de quartier ou autrement concernant l'avenir de la Place de Paris.		Ville de Québec	Présentation du concept d'aménagement le 11 mars 2019

Date	Résolution	Transmission/ Accusé de réception	Destinataire	Suivis
	<u>18-10-55</u> Demander à l'arrondissement de tenir une consultation en amont sur le projet du 8, rue Mc William		Arrondissement La Cité Limoilou	Transmis
2019-01-14	<u>19-01-03</u> Le conseil d'administration délègue le dossier de recherche concernant le futur des bâtiments de l'Hôtel Dieu à M. Gilles Gaumond membre du Conseil, ce qui l'autorise par ailleurs à accomplir les démarches d'information qu'il juge appropriées.		Conseil de quartier	N/A

9. LES ÉTATS FINANCIERS

États financiers au 31 décembre 2018

LE CONSEIL DE QUARTIER DU VIEUX-QUÉBEC CAP-BLANC-COLLINE PARLEMENTAIRE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	114 \$	577 \$
Subvention à recevoir	0 \$	0 \$
	<u>114 \$</u>	<u>577 \$</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs	0 \$	(voir note 4) 259 \$
Actif net		
Affecté	0 \$	259 \$
Non affecté	114 \$	318 \$
	<u>114\$</u>	<u>577\$</u>

**ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018**

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Produits	0 \$	0 \$
Subventions – Ville de Québec Fonctionnement	915 \$	1067 \$
Projet	\$	\$
Subventions – Autres	42 \$	200 \$
	<u>957 \$</u>	<u>1267 \$</u>
Charges		
Fonctionnement	1377 \$	1258 \$
Projets	0 \$	0 \$
	<u>1377\$</u>	<u>1258 \$</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	(voir note 5) (420)\$	9\$
Actif net non affecté au début de l'exercice	318 \$	434 \$
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	114 \$	318 \$
	<u>114 \$</u>	<u>318 \$</u>

Au nom du conseil de quartier :

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2016 ET SUIVANTS

Note 1. Statut et nature des activités

L'inspecteur général des institutions financières a déposé au registre des entreprises individuelles des sociétés et des personnes morales, le 3 décembre 2007, copie d'une résolution de la Ville de Québec, autorisant la constitution d'un conseil de quartier sous le nom du conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire.

Le conseil de quartier est un mandataire de la Ville de Québec et le conseil municipal de la Ville doit consulter le conseil de quartier dans les matières indiquées à la Politique de consultation publique de la Ville de Québec, adoptée par le conseil de ville.

Note 2. États financiers vérifiés

Le 17 juin 2009, l'Assemblée nationale sanctionnait la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.R.Q., chapitre 26). L'obligation pour les conseils de quartier de produire annuellement des états financiers vérifiés est maintenant retirée.

Note 3. Vérification de conformité

À compter de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009, et ce, dans le cadre de son mandat de vérification des comptes et affaires de la Ville et de la vérification de la gestion des fonds et biens publics, le vérificateur général de la Ville procédera sur un cycle de trois ans à une vérification de conformité aux règlements et politiques de la Ville de la gestion de tous les conseils de quartier. Son rapport annuel au conseil municipal fera alors état de cette vérification.

AU 31 DÉCEMBRE 2017 et 2018

Note 4. Écriture de régularisation

Au bilan des États financiers de 2016, apparaît à ce poste un montant 134 \$ (100\$ + 34 \$), soit deux chèques émis en 2016 qui n'ont jamais été encaissés. Comme ceux-ci n'ont plus de cours légal et n'ont pas été réémis, il y a lieu de faire la présente écriture de régularisation pour ceux-ci afin de régulariser notre Bilan au 31 décembre 2017. À cette fin, un montant de 134 \$ n'apparaît plus au poste « Crédeur ».

AU 31 DÉCEMBRE 2018

Note 5. Déficit technique

L'écriture technique d'un montant négatif de 420,00 \$ résulte d'écritures devant standardiser, pour fins de présentation, les informations fournies d'année en année, en fait le Conseil n'engage pas de dépenses s'il n'a pas l'encaisse requis, cette année le Conseil a fini l'année 2018 avec un encaisse positif de 114 \$ tel qu'apparaissant aux présents États financiers.